



## NOTICE D'INFORMATION

RELATIVE AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS EN VUE DE REGULARISER LE MARCHÉ

PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PREVUE LE 22/06/2015

### CONSEILLER FINANCIER



#### VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM, prise en application du décret n°2.02.556 du 22 Hija 1423 (24 février 2003), l'original de la présente notice d'information a été visé par le CDVM le 03/06/2015 sous la référence n° VI/EM/010/2015

## ABREVIATIONS

---

BTP	Bâtiment et Travaux Publics
-----	-----------------------------

---

CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
------	--

---

CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine des Retraites
------	---

---

CIOA	Center International d’Opportunité d’Affaires
------	---

---

CMP	Cours moyen Pondéré
-----	---------------------

---

CGEM	Confédération Générale des Entreprises Marocaines
------	---

---

EBITDA	Earnings before interest, taxes, depreciation, and amortization (Excédent brut d’exploitation)
--------	--

---

EBIT	Earnings before interest and taxes (Résultat d’exploitation)
------	--

---

KMAD	Milliers de dirhams
------	---------------------

---

MMAD	Millions de dirhams
------	---------------------

---

M.S.IN	Maroc services Intermédiation
--------	-------------------------------

---

ONCF	Office National des Chemins de Fer
------	------------------------------------

---

SAV	Service Après Vente
-----	---------------------

---

SNA	STOKVIS Nord Afrique
-----	----------------------

---

SODEP	Société d’Exploitation des Ports
-------	----------------------------------

---

TP	Travaux Publics
----	-----------------

---

TVA	Taxe sur la Valeur ajoutée
-----	----------------------------

---

VCR	Vinaigrerie Chérifienne Réunie
-----	--------------------------------

---

# SOMMAIRE

<b>Abréviations .....</b>	<b>2</b>
<b>Première partie : Attestations .....</b>	<b>6</b>
1.1. Le conseil d'administration .....	7
1.2. Les commissaires aux comptes .....	8
1.3. Le conseiller financier .....	14
1.4. Le responsable de la communication financière.....	15
<b>Deuxième partie : Le programme de rachat.....</b>	<b>16</b>
2.1. Cadre juridique.....	17
2.2. Objectifs du programme.....	19
2.3. Caractéristiques du programme .....	19
2.3.1. Titres concernés.....	19
2.3.2. Part maximale du capital à détenir .....	19
2.3.3. Prix d'intervention du programme de rachat .....	20
2.3.4. Montant maximal à engager par la société .....	20
2.3.5. Durée et calendrier du programme .....	20
2.3.6. Financement du programme .....	20
2.3.7. Tableau récapitulatif .....	21
2.4. Modalités de réalisation du programme .....	21
2.5. Modalités d'intervention de la société de bourse .....	22
2.6. Eléments de fixation de la fourchette .....	23
2.6.1. Evolution de la liquidité.....	23
2.6.2. Evolution du cours du titre SNA.....	24
2.6.3. Analyse de la volatilité du titre .....	25
2.6.4. Informations concernant les autres distributeurs cotés.....	26
2.6.5. Argumentaire des prix d'intervention.....	26
2.7. Incidence du programme sur la situation financière de la société .....	27
2.8. Programmes de rachat précédents .....	27
2.8.1. Programme de rachat I.....	27
2.8.2. Programme de rachat II.....	27
2.8.3. Programme de rachat III.....	27
2.8.4. Tableau récapitulatif .....	28
2.9. Traitements comptable et fiscal des rachats .....	29
2.9.1. Traitement comptable.....	29
2.9.2. Traitement fiscal .....	29
2.10. Dividendes .....	29

<b>Troisième partie : Présentation de STOKVIS Nord Afrique .....</b>	<b>30</b>
3.1. le secteur d'activité de STOKVIS NORD AFRIQUE.....	31
3.2. STOKVIS Nord Afrique.....	32
3.2.1. Renseignements à caractère général .....	32
3.2.2. Présentation de la société .....	33
3.2.3. Les pôles d'activités de STOKVIS Nord Afrique .....	33
3.2.4. Organisation de STOKVIS Nord Afrique.....	33
3.2.5. Répartition du capital.....	34
3.2.6. Les filiales de STOKVIS Nord Afrique .....	35
3.2.7. Réalisations de STOKVIS Nord Afrique au courant de l'année 2014 .....	36
3.2.8. Perspectives de développement de STOKVIS Nord Afrique .....	37
3.2.9. Facteurs de risque.....	38
<b>Quatrième partie : Données comptables .....</b>	<b>40</b>
4.1. Principes et méthodes comptables utilisés par STOKVIS Nord Afrique .....	41
4.2. Etats de synthèse relatifs aux exercices 2013 et 2014 .....	42
4.2.1. Etats de synthèse relatifs à l'exercice 2013 .....	43
4.2.2. Etats de synthèse relatifs à l'exercice 2014 .....	49

### **AVERTISSEMENT**

Le visa du CDVM n'implique ni approbation du programme de rachat ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé.

## **PREMIERE PARTIE : ATTESTATIONS**

## 1.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

<b>Président Directeur Général</b>	M. Said ALJ
<b>Adresse professionnelle</b>	Lot 17 11, Zone Industrielle Ouled Salah BP 205 et 206, 20180, Bouskoura, Maroc
<b>Téléphone</b>	+212 5 22 65 46 00
<b>Télécopie</b>	+212 5 22 33 45 73
<b>E-mail</b>	<a href="mailto:contact@stokvis.ma">contact@stokvis.ma</a>

Le Président du conseil d'administration atteste que, à sa connaissance, à fin avril 2015 :

- La société détient directement 305563 actions représentant 3,32% du capital social.

Il atteste également que les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société en vue de régulariser le marché. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**M. Said ALJ**

**Président du Conseil d'Administration**

## 1.2. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 1.2.1. Identité des commissaires aux comptes

<b>Raison sociale</b>	El Jerari Audit & Conseil
<b>Adresse</b>	18, rue Oumaima sayeh, Quartier Racine 20100, Casablanca
<b>Représentant légal</b>	Mohamed El Jerari
<b>Fonction</b>	Associé
<b>Téléphone</b>	0522-39-67-00
<b>Télécopie</b>	0522-39-62-01
<b>E-mail</b>	<a href="mailto:m.eljerari@eljerariaudit.com">m.eljerari@eljerariaudit.com</a>
<b>Date du premier exercice soumis au contrôle</b>	2006
<b>Date de renouvellement du mandat</b>	AGO du 26 mai 2015
<b>Date d'expiration du mandat actuel</b>	AGO statuant sur les comptes 2017

<b>Raison sociale</b>	Mohammed Youssef SEBTI
<b>Adresse</b>	4, allée des Roseaux Angle Boulevard de Libye 20000 Casablanca
<b>Représentant légal</b>	M. Mohammed Youssef SEBTI
<b>Fonction</b>	Expert comptable
<b>Téléphone</b>	0522-39-63-82
<b>Télécopie</b>	0522-39-63-84
<b>E-mail</b>	<a href="mailto:l.sebti@cabinetsebti.com">l.sebti@cabinetsebti.com</a>
<b>Date du premier exercice soumis au contrôle</b>	2006
<b>Date de renouvellement du mandat</b>	AGO du 26 mai 2015
<b>Date d'expiration du mandat actuel</b>	AGO statuant sur les comptes 2017

### **1.2.2. Attestation des commissaires aux comptes sur les informations comptables et financières contenues dans la notice d'information relative au programme de rachat de STOKVIS Nord Afrique**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux objet de notre audit.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information avec les états de synthèse sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2013 et 2014.

EL Jerari Audit & Conseil  
M. EL JERARI

Cabinet M. Youssef SEBTI  
M. Youssef SEBTI

### **1.2.3. Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux clos le 31/12/2013**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse ci-joints, de la Société STOKVIS Nord Afrique S.A. au 31 décembre 2013, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 288924965,08 dont un bénéfice net de MAD 20990785,50.

#### **Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société STOKVIS Nord Afrique S.A. au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance que la Société STOKVIS Nord Afrique S.A. a souscrit en 2013, lors de la création de la Société STOKVIS Industrie, à 98% du capital de celle-ci; et a libéré, à ce titre, un montant de DH33.9 millions. Elle a également acquis 38% du capital de la Société RIO; et a libéré, à ce titre, un montant de DH 2,5 millions.

Casablanca, le 14 mai 2014

EL Jerari Audit & Conseil

M. EL JERARI

Cabinet M. Youssef SEBTI

M. Youssef SEBTI

#### **1.2.4. Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux clos le 31/12/2014**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société STOKVIS Nord Afrique, comprenant le bilan, le compte de produits et charges et l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires « ETIC » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 289859040,02 dont un bénéfice net de MAD 10129224,94 au titre de cet exercice.

##### **Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### **Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société STOKVIS NORD AFRIQUE au 31/12/2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

##### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Sans remettre en cause l'opinion formulée ci-dessus, il est à mentionner que le Conseil d'Administration de STOKVIS tenu le 19 mars 2015 a acté un projet de filialisation d'activités autonomes et matures, notamment l'activité automobile.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance que la société a acquis une nouvelle filiale GMD pour 8000 KMAD, et a souscrit à l'augmentation de capital sans impact sur le pourcentage de détention des filiales suivantes :

- KOMKAT pour 10000 KMAD (pourcentage de détention 97,35%) ;
- STOKVIS INDUSTRIE pour 1034 KMAD (pourcentage de détention 99,99%) ;
- Et STOKVIS MOTORS pour 100000 KMAD (pourcentage de détention 98,33%).

Casablanca, le 16 Avril 2015

EL Jerari Audit & Conseil  
M. EL JERARI

Cabinet M. Youssef SEBTI  
M. Youssef SEBTI

### 1.3. LE CONSEILLER FINANCIER

La présente notice d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de STOKVIS Nord Afrique à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension recueillis auprès de la Direction Générale de la société ;
- L'analyse des comptes sociaux au 31/12/2013 et au 31/12/2014 ;
- Et, l'étude de l'évolution de l'historique du cours en 2014 à travers l'analyse de la liquidité, la volatilité et l'évolution du titre ayant permis de fixer les prix maximum d'achat et minimum de vente tels que présentés dans la notice d'information.

#### M.S.IN

Représentée par :

**Mohamed BENABDERRAZIK**

Président du Directoire

Adresse : Immeuble Zénith, résidence Tawfiq, Sidi Maârouf,  
Casablanca

Tél. : +212 5 22 97 49 61 à 65

Fax : +212 5 22 97 49 73 / 74

E-mail : [m.benabderrazik@msin.ma](mailto:m.benabderrazik@msin.ma)

## 1.4. LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

**Rachid FERDAOUS**

En sa qualité de :  
Directeur Administratif et Financier  
STOKVIS Nord Afrique

Adresse : Lot 17 11 - Zone Industrielle Ouled Salah, BP 205 et 206,  
20180, Bouskoura, Casablanca

Tél. : +212 5 22 65 46 00

Fax : +212 5 22 33 45 73

E-mail : [rferdaous@stokvis.ma](mailto:rferdaous@stokvis.ma)

## **DEUXIEME PARTIE : LE PROGRAMME DE RACHAT**

## 2.1. CADRE JURIDIQUE

Le programme de rachat par la société STOKVIS Nord Afrique de ses propres actions en vue de régulariser le marché est une opération régie, notamment, par les dispositions (i) des articles 279 et 281 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, (ii) du décret n°2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) modifiant et complétant le décret n°2-02-556 du 22 Dou Al-Hijja (24 février 2003) fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché, et (iii) de la circulaire du CDVM.

L'article 279 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 stipule que : «La société ne peut posséder, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, plus de 10 % du total de ses propres actions, ni plus de 10 % d'une catégorie déterminée. Ces actions doivent être mises sous la forme nominative et entièrement libérées lors de l'acquisition, à défaut, les membres du conseil d'administration ou du directoire sont tenus, dans les conditions prévues à l'article 352, de libérer les actions. L'acquisition d'actions de la société ne peut avoir pour effet d'abaisser la situation nette à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables. La société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède. Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes. En cas d'augmentation de capital par souscription d'actions en numéraire, la société ne peut exercer par elle-même le droit préférentiel de souscription. L'assemblée générale peut décider de ne pas tenir compte de ces actions pour la détermination des droits préférentiels de souscription attachés aux autres actions ; à défaut, les droits attachés aux actions possédées par la société doivent être, avant la clôture du délai de souscription, soit vendus en bourse, soit répartis entre les actionnaires au prorata des droits de chacun.»

L'article 281 de la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 stipule que : «Par dérogation aux dispositions du paragraphe 1) de l'article 280, les sociétés dont les titres sont inscrits à la cote de la bourse des valeurs peuvent acheter en bourse leurs propres actions, en vue de régulariser le marché.

A cette fin, l'assemblée générale ordinaire doit avoir expressément autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions. Elle fixe les modalités de l'opération et notamment les prix maximum d'achat et minimum de vente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée. Cette autorisation ne peut être donnée pour une durée supérieure à dix-huit mois. Les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer ces rachats sont fixées par l'administration après avis du conseil déontologique des valeurs mobilières.»

En application des dispositions précitées, le conseil d'administration de STOKVIS Nord Afrique, réuni le 26 mars 2015, a décidé de proposer un programme de rachat à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 22 juin 2015 statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires. Il fera notamment l'objet des résolutions suivantes :

## Première résolution

L'Assemblée Générale, agissant au terme des dispositions statutaires et légales de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires et agissant aux termes :

- Des articles 279 et 281 de la loi n° 17-95 du 30 août 1996 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la loi 20/05 ;
- Du décret n° 2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) modifiant et complétant le décret n°2-02-556 du 22 Dhul-Hijja 1423 (24 février 2003), fixant les normes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en Bourse par les Sociétés Anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché ;
- De la circulaire du CDVM.

Et, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au programme de rachat en Bourse par STOKVIS Nord Afrique de ses propres actions en vue de régulariser le marché, a examiné l'ensemble des éléments contenus dans la notice d'information visée par le CDVM, autorise expressément ledit programme de rachat tel que proposé par le Conseil d'Administration lors de la séance du 26 mars 2015.

Ces caractéristiques se profilent comme suit :

- Titres concernés : Actions STOKVIS Nord Afrique
- Nombre maximum d'actions à acquérir : 459 758 actions\* soit 5% du capital social
- Somme maximale à engager : MAD 18 390 320,00
- Mode de financement : Concours bancaires et trésorerie disponible
- Délai de l'autorisation : 18 mois
- Calendrier du programme : du 02/07/2015 au 30/12/2016
- Prix d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :
  - Prix minimum de vente : MAD 30 par action
  - Prix maximum d'achat : MAD 40 par action

\* Incluant 305563 actions, soit 3,32 % du capital, auto-détenues directement à la date du 30/04/2015. Par ailleurs, aucune action n'est détenue en propre à cette date dans le cadre du contrat de liquidité.

Les dividendes des actions auto-détenues (y compris celles relatives au contrat de liquidité) seront enregistrés au report à nouveau dès leur distribution.

Dans le cadre de l'exécution du programme de rachat et du contrat de liquidité qui lui est adossé, un mandat de gestion a été signé entre STOKVIS Nord Afrique et M.S.IN, société de bourse en vue de régulariser le cours de STOKVIS Nord Afrique en bourse.

## Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale autorise la mise en place d'un contrat de liquidité adossé au programme de rachat, dans la limite de la fourchette de prix autorisé par l'assemblée générale et conformément à la réglementation en vigueur. Le nombre maximum à détenir dans le cadre du contrat de liquidité s'établit à 91951 actions, soit 20% du programme de rachat et 1% du capital.

### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs, sans exception ni réserve, au Conseil d'Administration, représenté par son Président, à l'effet de procéder, dans le cadre des limites fixées ci-dessus, à l'exécution de ce programme de rachat des actions et du contrat de liquidité qui lui est adossé aux dates et conditions qu'elle jugera opportunes.

A cet effet, STOKVIS Nord Afrique prévoit d'insérer, dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale annuelle, une partie consacrée à son programme de rachat d'actions présentant notamment les informations communiquées mensuellement au CDVM (Annexe III.2.P de la circulaire du CDVM), les résultats du programme en terme d'évolution du cours et de la volatilité, et en terme financiers pour la société. Cette information sera également reprise dans le rapport annuel.

## 2.2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Conseil d'Administration souhaite renouveler le programme de rachat par STOKVIS Nord Afrique de ses propres actions afin de régulariser le cours de l'action sur le marché boursier.

Le programme de rachat en vue de régulariser le cours du titre consiste à intervenir sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de l'action. Ainsi, le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique.

Le rachat d'actions propres intervient également en cas d'une liquidité du titre s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours sur le marché.

Le programme de rachat d'actions propres par les émetteurs en vue de régulariser le marché d'un titre ne peut poursuivre d'autres objectifs que la régularisation du cours de l'action sur le marché boursier.

En particulier il ne peut avoir pour objectif :

- la constitution d'un stock de titres afin de procéder ultérieurement à une opération financière ou à une allocation aux salariés ;
- l'annulation postérieure des titres rachetés ;
- la recherche d'un résultat financier ;
- le soutien du cours en s'opposant à une tendance forte du marché.

## 2.3. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

### 2.3.1. Titres concernés

Les titres concernés par le présent programme sont les actions STOKVIS Nord Afrique.

### 2.3.2. Part maximale du capital à détenir

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2015 de la première résolution précitée, la société pourrait acquérir un maximum de 459.758 actions, soit 5% du capital, incluant 305 563 actions auto-détenues à fin avril 2015.

### **2.3.3. Prix d'intervention du programme de rachat**

- Prix maximum d'achat : 40MAD\*
- Prix minimum de vente : 30MAD\*

\* Ces prix sont hors frais d'achat et de vente.

### **2.3.4. Montant maximal à engager par la société**

Conformément à l'article 279 de la loi 17/95 sur les sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par le Dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la loi 20-05, la valeur de l'ensemble des actions STOKVIS Nord Afrique détenues par la société ne peut être supérieure au montant des réserves de la société, autres que la réserve légale.

Au 31/12/2014, STOKVIS Nord Afrique dispose de réserves, autres que la réserve légale d'un montant total de 95 191 896,00MAD.

En égard au niveau actuel des réserves autres que la réserve légale, la société pourrait acquérir ses actions sur le marché central, sans pour autant dépasser le niveau maximal à engager de 18 390 320MAD. Dans tous les cas, la valeur des actions propres détenues par la société ne peut à aucun moment être supérieure ni au montant des réserves facultatives ni au niveau maximum autorisé par l'assemblée générale pour le programme de rachat objet de la présente notice d'information.

Toutefois, dans le cas où STOKVIS Nord Afrique procéderait, pendant la durée du présent programme de rachat, à la mise en distribution, voire la réduction de ses réserves autres que légale à un montant inférieur au montant autorisé par l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2015, elle ne pourrait détenir ses propres actions pour un montant dépassant lesdites réserves.

Par ailleurs, il est précisé que conformément à l'article 333 de la loi 17-95 précitée, ne seront pas disponibles, pour une éventuelle mise en distribution par l'assemblée générale, les réserves correspondant au montant total des actions auto-détenues.

### **2.3.5. Durée et calendrier du programme**

Conformément à la première résolution de l'assemblée générale qui se réunira le 22 juin 2015, et aux dispositions de l'article 281 de la loi sur la société anonyme telle que modifiée et complétée, ce programme s'étalera sur une période de 18 mois, et ce du 02 juillet 2015 au 30 décembre 2016.

Par ailleurs, conformément à l'article 3.12.1 du règlement général de la Bourse de Casablanca qui stipule que l'émetteur désirant mettre en œuvre un programme de rachat doit informer la société gestionnaire des modalités dudit programme au moins 5 jours de Bourse avant son démarrage. Tout retard dans l'information de la société gestionnaire est susceptible de retarder la date de début du programme. Ce dernier ne peut démarrer que 5 jours de Bourse après avoir informé la société gestionnaire sans pour autant modifier la date de fin du programme.

### **2.3.6. Financement du programme**

Le programme de rachat d'actions que STOKVIS Nord Afrique compte mettre en place sera financé par Concours bancaires et trésorerie disponible.

### 2.3.7. Tableau récapitulatif

Prix maximum d'achat	40MAD
Prix minimum de vente	30MAD
Nombre maximum d'actions à détenir	459 758 actions, soit 5% du capital, incluant 305 563 actions auto-détenues à la date du 30/04/2015
Somme maximale à engager	18 390 320MAD
Mode de financement	Concours bancaires et trésorerie disponible
Durée du programme	18 mois, du 02/07/2015 au 30/12/2016

## 2.4. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME

Les actions relatives au programme de rachat feront l'objet d'achat et de cession sur le marché central, et ce dans les limites de la fourchette autorisée par l'assemblée générale ordinaire qui se réunira le 22 juin 2015.

Les ordres d'achat et de vente seront initiés en toute indépendance par M.S.IN.

Lorsqu'une opération sur titres à un impact sur le nombre d'actions ou leur nominal, comme une augmentation de capital ou une division ou regroupement d'actions, STOKVIS Nord Afrique prend à l'avance les dispositions nécessaires afin de faire valider par son assemblée générale et le CDVM les nouvelles caractéristiques du programme et en informe à l'avance M.S.IN afin d'éviter toute interruption du programme.

M.S.IN sera seule habilitée à apprécier les moments et montants d'intervention sur le marché, et STOKVIS Nord Afrique s'engage à ne pas initier d'ordres de bourse ni à donner des instructions de nature à orienter les interventions de M.S.IN.

M.S.IN transmettra un avis d'opéré à STOKVIS Nord Afrique relatif à la réalisation de chaque transaction. Cet avis reprendra toutes les caractéristiques de la transaction : date de l'opération, date de règlement, lieu d'exécution, sens de l'opération (achat/vente), cours d'exécution, montant brut, commissions de la Société de Bourse, commissions de la Bourse de Casablanca, montant de la TVA et le montant net.

Aussi, M.S.IN transmettra à STOKVIS Nord Afrique un état mensuel comprenant l'ensemble des transactions effectuées, le nombre d'actions achetées et d'actions éventuellement cédées au plus tard le 2ème jour ouvré suivant le mois concerné.

M.S.IN est tenue d'établir et de transmettre au CDVM et à la bourse de Casablanca, en temps utiles tout document relatif au déroulement et à la réalisation de l'opération.

Dans un délai de cinq (5) jours après la fin de chaque mois, l'émetteur informe le CDVM des transactions exécutées sur l'action (date, volume et prix par action) pour le compte de ses dirigeants et de toutes autres personnes morales que ledit émetteur contrôle au sens de la loi sur la société anonyme.

L'objectif de régularisation du cours peut également être recherché à travers une action préventive visant à renforcer la liquidité du titre. A cet effet, un contrat de liquidité sera adossé au programme de rachat selon les modalités suivantes :

- Conformément à la deuxième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2015, le contrat de liquidité porte sur 20% du programme de rachat.
- Le compte titres affecté au contrat de liquidité doit impérativement être soldé au plus tard à la fin du programme de rachat ;
- Le contrat de liquidité doit être géré dans un compte distinct.

L'exécution du contrat de liquidité doit respecter les principes suivants :

- Le principe d'indépendance : la personne en charge du contrat de liquidité doit être distincte de celle en charge du programme de rachat. Aussi, à aucun moment, il ne peut y avoir d'entente entre lesdites personnes pour leurs interventions sur la valeur ;
- Le principe de permanence : M.S.IN s'engage à assurer un taux de présence quotidienne de 80% sur le carnet d'ordres ;
- Le principe de présence sur le carnet d'ordres aussi bien à l'achat qu'à la vente : M.S.IN s'engage d'assurer l'achat de 800 actions et la vente de 800 actions chaque séance de bourse ;
- Le principe d'une fourchette achat/vente maximale : M.S.IN s'engage à respecter un spread maximum de 3% entre le prix d'achat et le prix de vente ;
- Le principe de non accumulation : le contrat de liquidité ne doit pas avoir pour objectif l'accumulation d'un stock de titres.

## **2.5. MODALITES D'INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ DE BOURSE**

M.S.IN agit dans le cadre strict des moyens en titres et en espèces mis à sa disposition par STOKVIS Nord Afrique. En aucun cas, M.S.IN ne peut affecter ses propres moyens financiers à l'exécution du programme de rachat. M.S.IN perçoit de STOKVIS Nord Afrique une rémunération en contrepartie de la prestation de gestion du programme de rachat.

Ladite rémunération ne doit pas être conditionnée par référence ni à un nombre de transactions à réaliser, ni à un résultat financier à attendre pendant ou à l'issue du programme de rachat d'actions.

Les transactions afférentes au programme de rachat doivent être réalisées uniquement sur le marché central. L'intervention sur le marché de blocs pour la réalisation du programme de rachat est interdite.

En application du programme de rachat, M.S.IN ne peut présenter sur le marché que :

- Des ordres à l'achat dont le prix est au maximum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à l'achat présente sur le marché ;
- Les ordres à la vente dont le prix est au minimum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à la vente présente sur le marché.

Une transaction est réputée indépendante lorsqu'elle ne résulte pas de l'exécution du programme de rachat.

M.S.IN ne doit pas présenter concomitamment sur la feuille de marché plus d'un ordre par limite de cours et plus de trois ordres à des limites de cours différentes, dans un même sens.

Les ordres de bourse donnés par M.S.IN dans le cadre du programme de rachat sont transmis sur le marché boursier au plus tard 10 minutes avant le fixing de clôture dans la mesure où STOKVIS Nord Afrique est cotée en continu.

Les ordres de bourse émis dans le cadre de l'exécution du programme de rachat doivent avoir une validité d'un jour.

En termes de volume, M.S.IN s'assure que son intervention quotidienne sur le marché ne dépasse pas la plus élevée des valeurs suivantes :

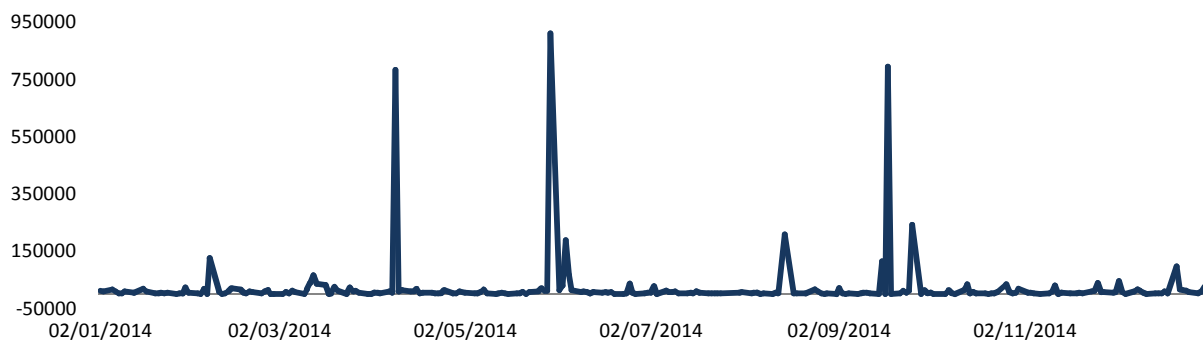
- 25% du nombre quotidien moyen des actions enregistré sur le marché central ;
- 500 actions à l'achat et à la vente.

Le nombre quotidien moyen précité est fixé sur la base des transactions enregistrées sur le marché central pendant le mois calendaire précédant celui durant lequel ladite intervention est effectuée sauf dérogation, conformément aux dispositions de l'article I.4.33 de la circulaire du CDVM.

## 2.6. ELEMENTS DE FIXATION DE LA FOURCHETTE

### 2.6.1. Evolution de la liquidité

Evolution du volume des transactions SNA du 01/01/2014 au 31/12/2014



Source : M.S.IN

En 2014, 145 561 titres ont transité sur le marché au cours moyen pondéré de 34,99MAD, avec un volume de 5 092 843MAD.

Le taux de cotation durant la période de l'analyse est de 89,52%. Sur 248 séances boursières, le titre a coté 222 fois. Quant au coefficient de liquidité, qui correspond au rapport entre le nombre d'actions échangées et le nombre de titres composant le capital, il ressort à 1,58%.

Les plus gros volumes ont été enregistrés en dates du 09/04/2014 (21 670 titres échangés à un cours moyen pondéré de 36,07MAD, soit un volume de transactions de 781 733,9MAD), du 30/05/2014 (25 576 titres échangés à un cours moyen pondéré de 35,52MAD, soit un volume de transactions de 908 710,04MAD), et en date du 18/09/2014 (24 040 titres échangés à un cours moyen pondéré de 32,99MAD, soit un volume de transactions de 793 202,21MAD).

Liquidité mensuelle du titre STOKVIS Nord Afrique en 2014

	Quantité	Volume	CMP	Quantité moyenne	Volume moyen
Janvier	3174	126350,5	39,81	167	6650,03
Février	5855	233322,81	39,85	344	13724,87
Mars	7402	284082,37	38,38	463	17755,15
Avril	24753	898830,78	36,31	1179	42801,47
Mai	28385	1014918,04	35,76	1494	53416,74
Juin	10992	397312,29	36,15	611	22072,91
Juillet	2685	92970,3	34,63	141	4893,17
Août	7726	263068,21	34,05	515	17537,88
Septembre	36871	1222039,85	33,14	2048	67891,10
Octobre	4390	145320,86	33,10	220	7266,04
Novembre	3946	129633,52	32,85	219	7201,86
Décembre	9382	284993,04	30,38	426	12954,23

Source : M.S.IN

Les volumes traités sur le marché ainsi que les quantités échangées se sont inscrits dans une tendance fortement oscillatoire dans l'ensemble. Les volumes ont atteint leurs plus hauts niveaux en avril, mai, et septembre :

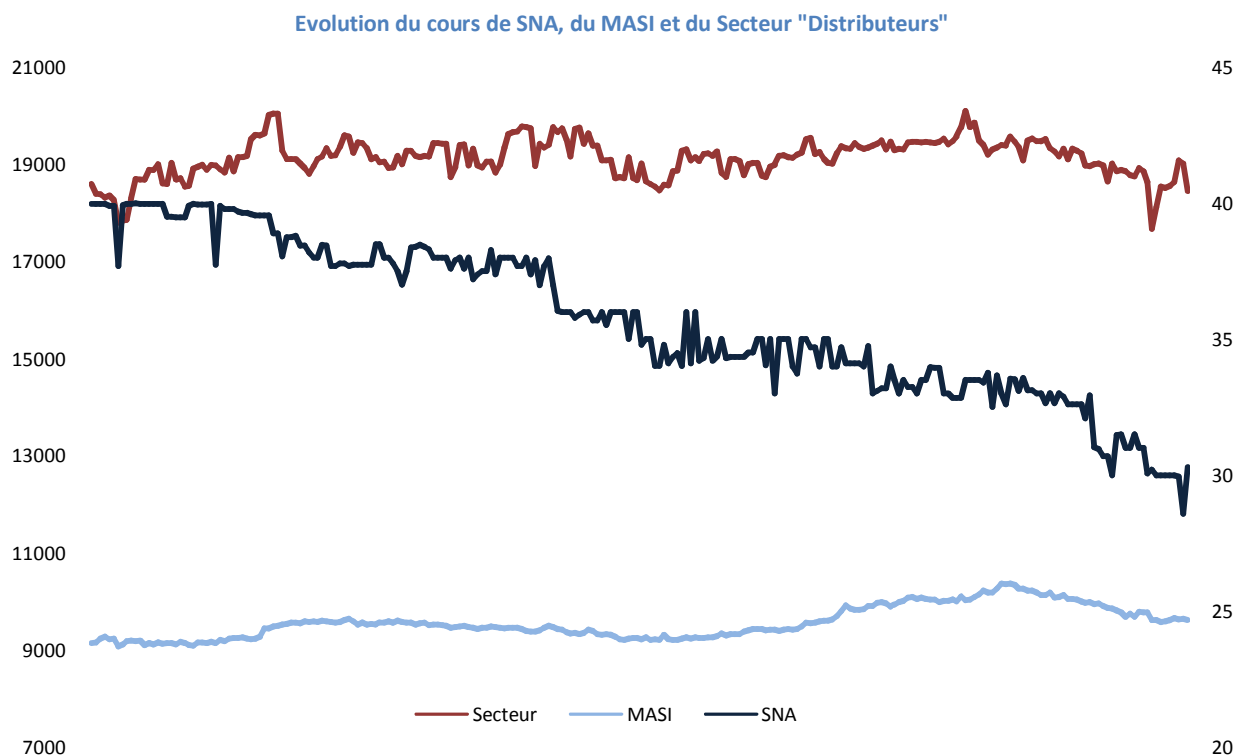
	Quantité échangée	Volume échangé	Cours Moyen Pondéré
Avril	24753	898830,78	36,31
Mai	28385	1014918,04	35,76
Septembre	36871	1222039,85	33,14

En avril 2014, 24 753 titres ont été échangés à un cours moyen pondéré de 36,31MAD, soit un volume de 898 830,78MAD. Cela revient essentiellement à la journée boursière du 09/04/2014, lors de laquelle 21 670 titres ont été échangés, réalisant un volume de 781 733,9MAD.

En mai 2014, 28 385 titres ont été échangés à un cours moyen pondéré de 35,76MAD, soit un volume de 1 014 918,04MAD. Cela revient essentiellement à la journée boursière du 30/05/2014, lors de laquelle 25 576 titres ont été échangés, réalisant un volume de 908 710,04MAD.

En septembre 2014, 36 871 titres ont été échangés à un cours moyen pondéré de 33,14MAD, soit un volume de 1 222 039,85MAD. Cela revient essentiellement aux journées boursières du 16/09/2014, du 18/09/2014 et du 26/09/2014. Lors de ces séances, le nombre de titres échangés a été respectivement de 3 325, 24 040 et 7 291, réalisant ainsi des volumes de 113 242,75MAD, 793 202,21MAD et 240 659,54MAD.

## 2.6.2. Evolution du cours du titre SNA



Source : M.S.IN

Le graphique ci-dessus montre qu'en 2014, le cours du titre STOKVIS Nord Afrique a suivi un trend baissier. De ce fait, sa performance annuelle ressort à -24,21% en passant de 39,98MAD au 02/01/2014 à 30,30MAD au 31/12/2014. Pourtant, celle du Masi a été de 5,2%.

L'évolution du titre SNA est passée par quatre phases :

- **1<sup>ère</sup> phase** : Lors de cette phase, allant du 1er janvier au 31 mars 2014, le MASI s'est apprécié de 4,09% et l'indice Distributeurs de 4,64%, alors que le titre SNA s'est déprécié de 5,60%, réalisant un volume de 643 755,68MAD à travers l'échange de 16431 titres. Concernant les cours du titre, le maximum de clôture a été de 40MAD et le minimum de clôture est de 37,7MAD.
- **2<sup>ème</sup> phase** : Entre le 1er avril et le 30 juin 2014, le MASI, l'indice Distributeurs et le titre SNA ont connu une contre-performance respectivement de 3,56%, 2,15% et 7,79%. Les cours du titre SNA ont évolué dans une fourchette comprise entre 34,8MAD et 38,5MAD, et la quantité échangée s'est élevée à 64130 titres, réalisant un volume de 2311061,11MAD, soit un CMP de 36,04MAD.
- **3<sup>ème</sup> phase** : Laquelle est comprise entre le 1er juillet et le 30 Septembre. Elle s'est caractérisée par une correction du MASI de 8,87%, et de l'indice Distributeurs de 4,30%. Tandis que le cours de SNA a continué de chuter, réalisant une baisse de 5%, une quantité échangée de 47282 titres, un volume de 1578078,36MAD, et un CMP de 33,38MAD. Durant cette phase, le cours maximum de clôture du titre a été de 36MAD et le minimum de clôture est de 33MAD.
- **4<sup>ème</sup> phase** : Cette dernière phase s'est étalée du 1er octobre au 31 décembre 2014, et durant laquelle le MASI a baissé de 4,71%, l'indice Distributeurs de 5,23% et le titre SNA de 8,87%. Le cours maximum de clôture du titre a été de 33,97MAD, le minimum de clôture de 28,59MAD, le CMP de 31,60MAD, et au 31 décembre 2014 il a été de 30,3MAD. Le nombre de titres échangés a été de 17718. Ainsi, le volume réalisé a atteint 559947,42MAD.

Concernant les indicateurs boursiers du titre STOKVIS Nord Afrique, ils ont ainsi été en 2014 :

Cours de clôture le plus haut	40,00MAD
Cours de clôture le plus bas	28,59MAD
Cours moyen pondéré	34,99MAD
Coefficient de liquidité	1,58%
Taux de cotation*	89,52%
Volatilité long terme**	28,29%
Volatilité court terme**	40,35%

Source : M.S.IN

\* Taux de cotation = nombre de jours de cotation / nombre de séances boursières

\*\* Volatilité long /court terme = l'écart type des variations quotidiennes du cours de l'action multiplié par la racine carrée du nombre de séances boursières

### 2.6.3. Analyse de la volatilité du titre

Volatilités	STOKVIS Nord Afrique	Secteur	MASI	Volatilité Relative*
1 mois	40,35%	26,84%	8,42%	-58,32%
3 mois	29,39%	19,08%	7,84%	-3,01%
6 mois	33,42%	16,55%	7,38%	46,05%
10 mois	28,20%	18,29%	6,46%	41,26%
12 mois	28,29%	18,17%	6,88%	69,02%

Source : M.S.IN

\* Il s'agit de la volatilité relative par rapport au MASI, se calculant comme suit :

$$\text{COVARIANCE des variations quotidiennes (Titre ; MASI) / VARIANCE des variations quotidiennes (MASI)}$$

La volatilité du titre STOKVIS Nord Afrique est plus accrue que celle du MASI ou celle du secteur des distributeurs.

En effet, sur un mois, la volatilité du titre s'est située à 40,35%, contre 26,84% pour le secteur, et 8,42% pour le MASI.

Sur 3 mois, la volatilité de SNA a été de 29,39%, contre 19,08% et 7,84% pour le secteur et le MASI.

Sur 6 mois, la volatilité de STOKVIS Nord Afrique ressort à 33,42%, celle du secteur à 16,55% et celle du MASI à 7,38%.

La volatilité sur 10 mois ressort, pour sa part, à 28,20% pour STOKVIS Nord Afrique, 18,29% pour le secteur et 6,46% pour le MASI.

Sur 12 mois, la volatilité du titre ressort à 28,29%, tandis que celles du secteur et du MASI ont été respectivement de 18,17% et 6,88%.

#### 2.6.4. Informations concernant les autres distributeurs cotés

	AUTO HALL	AUTO NEJMA	ENNAKL	FENIE BROSSETTE	SRM
<b>Volume globale traité</b>	387 306 154,40	438 370,00	44 169 456,29	20 968 840,55	2 422 053,30
<b>Volume moyen/jour</b>	2 139 813,01	12 176,94	204 488,22	105 903,24	21 625,48
<b>Quantité globale</b>	4 494 913	282	1 032 971	128 406	8 633
<b>Quantité moyenne/jr</b>	24 834	8	4 782	649	77
<b>Cour moyen pondéré</b>	86,17	1 554,50	42,76	163,30	280,56
<b>Volatilité long terme</b>	28,04%	26,58%	33,10%	44,54%	33,02%
<b>Volatilité court terme</b>	49,23%	38,89%	48,84%	29,28%	48,18%

Source : M.S.IN

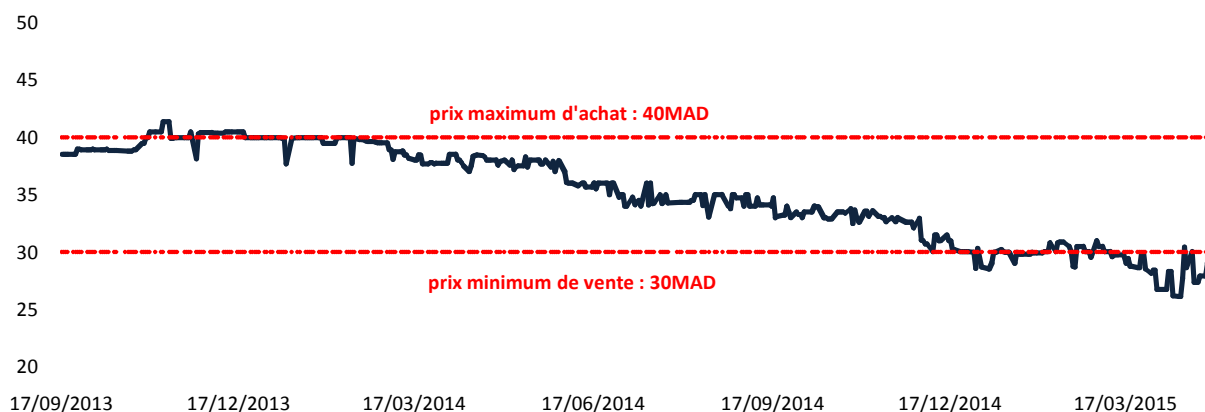
#### 2.6.5. Argumentaire des prix d'intervention

Les nouveaux prix d'intervention du programme de rachat ont été déterminés comme suit :

- Le prix minimum de vente a été fixé à 30MAD, établi sur la base de l'analyse du graphique des cours du titre SNA. En 2014, le plus bas des cours de clôture de STOKVIS Nord Afrique a été de 28,59MAD.
- Le prix maximum d'achat a été défini à 40MAD afin de limiter l'amplitude des variations excessives du cours des titres à la Bourse de Casablanca. Ce prix correspond au cours maximum de clôture durant la période d'observation, et présente un upside de 33% par rapport au prix minimum d'intervention.

Ainsi, les nouveaux prix d'intervention proposés pour le programme de rachat de l'action SNA sont de {30MAD - 40MAD}. Ces prix seraient adéquats pour permettre à STOKVIS Nord Afrique d'intervenir sur le marché pour réguler le cours de son titre.

Fourchette d'intervention dans le cadre du Programme de Rachat de STOKVIS Nord Afrique



Source : M.S.IN

## 2.7. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

L'intention de STOKVIS Nord Afrique n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la société, autre que l'enregistrement des plus ou moins values éventuelles constatées au compte de résultat. Ainsi, les variations des cours des actions auto-détenues devraient avoir un impact sur les provisions de STOKVIS Nord Afrique en cas de moins values constatées à la clôture de l'exercice.

Dans l'hypothèse où STOKVIS Nord Afrique acquière les 459 758 titres, soit le maximum d'actions à détenir, au prix maximum d'achat de 40MAD et les revende au prix minimum de vente de 30MAD, la moins value maximale serait de 4 597 580MAD.

## 2.8. PROGRAMMES DE RACHAT PRECEDENTS

Les précédents programmes de rachat lancés par STOKVIS Nord Afrique présentait les caractéristiques suivantes :

### 2.8.1. Programme de rachat I

<b>Titres concernés</b>	Actions STOKVIS Nord Afrique
<b>Durée</b>	18 mois à partir du 27/05/2009
<b>Fourchette d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente)</b>	
- Du 27/05/2009 au 30/06/2009	
o Prix minimum unitaire de vente	70MAD
o Prix maximum unitaire d'achat et de vente	100MAD
- Du 01/07/2009 au 26/11/2010	
o Prix minimum unitaire d'achat et de vente	70MAD
o Prix maximum unitaire d'achat et de vente	100MAD
<b>Nombre maximum d'actions à détenir</b>	459 757 actions, soit 5% du capital
<b>Montant maximum à engager</b>	45 975 700MAD

Source : M.S.IN

Lors du 1<sup>er</sup> programme de rachat, la société a racheté 53 627 titres, soit 0,58% du capital.

### 2.8.2. Programme de rachat II

<b>Titres concernés</b>	Actions STOKVIS Nord Afrique
<b>Durée</b>	18 mois à partir du 07/02/2012
<b>Fourchette d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente)</b>	
o Prix minimum unitaire de vente	40MAD
o Prix maximum unitaire d'achat	65MAD
<b>Nombre maximum d'actions à détenir</b>	459 758 actions, soit 5% du capital
<b>Montant maximum à engager</b>	29 884 270MAD

Source : M.S.IN

Lors du 2<sup>ème</sup> programme de rachat, la société a racheté 224 102 titres, ramenant ainsi la part du capital auto-détenu à 3,02%.

### 2.8.3. Programme de rachat III

<b>Titres concernés</b>	Actions STOKVIS Nord Afrique
<b>Durée</b>	18 mois à partir du 17/09/2013
<b>Fourchette d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente)</b>	
o Prix minimum unitaire de vente	30MAD
o Prix maximum unitaire d'achat	50MAD
<b>Nombre maximum d'actions à détenir</b>	459 758 actions, soit 5% du capital
<b>Montant maximum à engager</b>	22 987 900MAD

Source : M.S.IN

Lors du 3<sup>ème</sup> programme de rachat, la société a racheté 27 834 titres. Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues à la fin de ce programme représente 3,32% du capital de la société.

### ▪ Contrat de liquidité

<b>Titres concernés</b>	Actions STOKVIS Nord Afrique
<b>Durée</b>	18 mois à partir du 17/09/2013
<b>Fourchette d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente)</b>	
○ Prix minimum unitaire de vente	30MAD
○ Prix maximum unitaire d'achat	50MAD
<b>Nombre maximum d'actions à détenir</b>	91 951 actions, soit 1% du capital
<b>Montant maximum à engager</b>	4 597 550MAD

Source : M.S.IN

Signalons qu'aucun stock de titres n'a été constitué dans le cadre du contrat de liquidité.

### ▪ Provisionnement

En 2014, une écriture de provision d'un montant de 2 721 643,46MAD a été enregistrée sur les actions du programme de rachat.

#### 2.8.4. Tableau récapitulatif

Le tableau suivant résume les principales informations relatives aux précédents programmes de rachat de STOKVIS Nord Afrique :

	Programme I	Programme II	Programme III
<b>Début du programme</b>	27/05/2009	07/02/2012	17/09/2013
<b>Fin du programme</b>	26/11/2010	07/08/2013	16/03/2015
<b>Prix minimum de vente</b>	70MAD*	40MAD	30MAD
<b>Prix maximum d'achat</b>	100MAD*	65MAD	50MAD
<b>Nombre maximum d'actions à acquérir</b>	459 757	459 758	459 758
<b>Pourcentage du capital</b>	5%	5%	5%
<b>Montant maximal à engager</b>	45 975 700MAD	29 884 270MAD	22 987 900MAD
<b>Cours le plus haut</b>	78MAD	39,70MAD	41,40MAD
<b>Cours le plus bas</b>	58MAD	26,80MAD	28,50MAD
<b>Cours moyen pondéré</b>	66,14MAD	32,35MAD	35,17MAD
<b>Taux de cotation</b>	99,20%	93,39%	86,18%
<b>Volatilité observée</b>	24,76%	29,71%	27,11%
<b>Nombre d'actions achetées</b>	53 627	224 102	27 834
<b>Nombre d'actions vendues</b>	0	0	0
<b>Stock Début programme</b>	0	53 627	277 729
<b>Stock Fin programme</b>	53 627	277 729	305 563
<b>% Capital détenu Fin programme</b>	0,58%	3,02%	3,32%
<b>Plus/Moins value réalisée</b>	0	0	0
<b>Plus/Moins value latente</b>	-	-	- 3 525 341,44MAD**

Source : M.S.IN

\* Du 27/05/2009 au 30/06/2009 :

- Prix minimum unitaire de vente : 70MAD
- Prix maximum unitaire d'achat et de vente : 100MAD

Du 01/07/2009 au 26/11/2010 :

- Prix minimum unitaire d'achat et de vente : 70MAD
- Prix maximum unitaire d'achat et de vente : 100MAD

\*\* Produit du stock de titres et du solde entre le cours au 18/05/2015, soit 27,30MAD, et le CMP de 38,84MAD.

## **2.9. TRAITEMENTS COMPTABLE ET FISCAL DES RACHATS**

### **2.9.1. Traitement comptable**

Les titres acquis par la société dans le cadre du programme de rachat seront considérés comme des Titres et valeurs de placement.

A l'acquisition, ces titres seront comptabilisés à leur prix d'achat au débit du compte concerné. A la suite d'une cession de ces titres ou d'une partie de ces titres, le compte concerné sera crédité du montant initial de l'achat des titres vendus et la plus ou moins value sera constatée dans les comptes du résultat financier.

A la fin de chaque exercice, la valeur des titres en portefeuille sera comparée au cours boursier au 31/12. Si le cours moyen du portefeuille ressort en deçà du cours au 31/12, les moins values latentes seront constatées en tant que provisions financières.

### **2.9.2. Traitement fiscal**

Le rachat par STOKVIS Nord Afrique de ses propres titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où ces titres seraient cédés ultérieurement à un prix différent du prix de rachat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes soumis au régime des plus ou moins values.

Les profits nets résultants de la cession, en cours ou en fin d'exploitation d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

## **2.10. DIVIDENDES**

Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes. Ces derniers seront intégrés en report à nouveau dès leurs mises en paiements.

## **TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DE STOKVIS NORD AFRIQUE**

### **3.1. LE SECTEUR D'ACTIVITE DE STOKVIS NORD AFRIQUE**

Les domaines d'activité actuels de STOKVIS Nord Afrique sont les suivants :

- **La distribution de matériels des BTP**

La distribution de matériels du BTP connaît un développement significatif au Maroc, grâce à la politique d'investissement initiée par les pouvoirs publics. En effet, le réseau de transport s'agrandit avec de nouveaux axes autoroutiers et cheminots, et la construction de barrages qui reste une priorité nationale. De plus, le lancement de chantiers d'envergures, tels que le port de Tanger Med, le Plan Azur, l'aménagement de la vallée du Bouregreg ou encore l'assainissement de certaines villes du Royaume, influencent positivement la croissance du secteur du BTP dans les domaines portuaire, touristique, urbanistique et de la gestion déléguée. La croissance du secteur du BTP résulte ainsi d'une volonté politique de consolider et de mettre à niveau les infrastructures du pays.

- **La distribution de matériels agricoles**

Le marché du matériel agricole se compose essentiellement de fabricants de tracteurs moissonneuses batteuses, presses à paille et divers autres accessoires d'accompagnement.

Sur le marché national, l'Etat a procédé à la mise en œuvre de plusieurs facilités pour promouvoir le développement agricole tels que des subventions accordées aux agriculteurs, visant essentiellement à l'amélioration de la productivité des exploitations tant dans les régions irriguées que dans les régions montagneuses et ce, à travers l'introduction de nouvelles technologies, l'encouragement de l'investissement privé, l'équipement des exploitations agricoles en matériel agricole, le développement de l'arboriculture et la promotion des exportations agricoles.

- **La concession d'automobile**

Le pôle automobile constitue le cœur de la nouvelle stratégie de réorientation de STOKVIS Nord Afrique. Le groupe a l'ambition de monter en puissance dans cette activité et d'y réaliser un chiffre d'affaires conséquent dans les années à venir, notamment via ses concessions à Casablanca, Rabat et El Jadida.

Les objectifs les plus importants pour le pôle automobile sont les suivants :

- Continuer le développement du réseau de distribution ;
- Consolider le partenariat entre le groupe FIAT et STOKVIS Nord Afrique.

## 3.2. STOKVIS NORD AFRIQUE

### 3.2.1. Renseignements à caractère général

<b>Dénomination sociale</b>	STOKVIS Nord Afrique
<b>Siège social</b>	Lot 17 11, Zone Industrielle Ouled Salah, Bouskoura
<b>Téléphone</b>	+212 5 22 65 46 00
<b>Télécopie</b>	+212 5 22 33 45 73
<b>Site Internet</b>	<a href="http://www.stokvis.ma">www.stokvis.ma</a>
<b>E-Mail</b>	<a href="mailto:contact@stokvis.ma">contact@stokvis.ma</a>
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme de droit privé marocain à président et conseil d'administration
<b>Date de constitution</b>	10 juillet 1953
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Numéro du RC</b>	RC N° 21 729 – Casablanca
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
<b>Objet social</b> (article 3 des statuts)	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'étude, la recherche, la prospection, la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, minières, industrielles, commerciales et financières ;</li> <li>▪ La fabrication, la transformation, l'installation, l'importation, l'exportation et la vente de tous matériels et outillages industriels, agricoles, de travaux publics, miniers, de manutention, de transport et notamment de cyclomoteurs, l'industrie thermique, de froid et de climatisation, de buanderie, de pesage, de froid et climatisation dans les bus et camions, de véhicules, de matériels de nettoyage et de produits ou matériels de l'environnement et les métiers de l'eau, ainsi que de toutes pièces de rechange se rattachant à ces matériels ;</li> <li>▪ Le transport, sous toutes ses formes, de tous produits, marchandises et matériels ;</li> <li>▪ L'acquisition, la création, l'organisation de tous établissements industrie et commerciaux et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.</li> </ul>
<b>Capital social au 31/12/2014</b>	91 951 500MAD répartis en 9 195 150 actions d'une valeur nominale de 10MAD chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées
<b>Lieu de consultation des docs sociaux, comptables et juridiques</b>	Siège de la société STOKVIS Nord Afrique
<b>Liste des textes législatifs applicables</b>	<p>De par sa forme juridique, la société est régie par la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.</p> <p>De par son activité la société n'est soumise à aucun texte législatif particulier.</p> <p>De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, elle est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives aux marchés financiers et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ;</li> <li>▪ Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960- 01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté 1268-08 du 7 juillet 2008 ;</li> <li>▪ Règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 822-08 du 14 avril 2008 ;</li> <li>▪ Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23- 01, 36-05 et 44-06;</li> <li>▪ Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43- 02);</li> <li>▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961- 01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n° 77-05 du 17 mars 2005 ;</li> <li>▪ Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain telle que modifiée et complétée par la loi 46-06</li> <li>▪ Circulaire du CDVM.</li> </ul>
<b>Tribunal compétent en cas de litige</b>	Tribunal de commerce de Casablanca.

### 3.2.2. Présentation de la société

Créé en 1953, STOKVIS Nord Afrique, spécialisée dans l'importation et la distribution de matériels techniques, a fondé sa croissance sur les nouvelles perspectives technologiques, et a défini sa stratégie de développement autour de deux axes : le partenariat avec de grandes marques internationales dans la distribution du matériel, et le service, en s'attachant à apporter une valeur ajoutée technique dans toutes ses prestations (disponibilité des pièces de rechange à des prix compétitifs, assistance technique de qualité, etc.).

### 3.2.3. Les pôles d'activités de STOKVIS Nord Afrique

#### ▪ Pôle agricole

Créé en 1958, le pôle agricole, considéré comme étant le secteur historique du groupe, est spécialisé dans la représentation et la distribution du matériel de labour, de traitement et de récolte. L'agriculture est le secteur historique du groupe. Et malgré le caractère cyclique de ce secteur au Maroc, le pôle agricole de STOKVIS a toujours réalisé, dans le cadre d'une progression soutenue, des performances qui le placent, à ce jour, en tête de ce marché.

#### ▪ Pôle TP, mines et carrières

Créé en 1997, la division engins est spécialisée dans la représentation et la distribution du matériel de travaux publics, de mines et carrières, ainsi que de construction et d'entretien routier.

#### ▪ Pôle automobile

STOKVIS Nord Afrique opère un renforcement stratégique dans l'automobile pour l'Afrique du Nord. En effet, le pôle automobile constitue le cœur de la nouvelle stratégie de réorientation du groupe. Le groupe a pour ambition de monter en puissance dans cette activité et d'y réaliser un chiffre d'affaires conséquent dans les années à venir, notamment via ses concessions à Casablanca, Rabat et El Jadida.

### 3.2.4. Organisation de STOKVIS Nord Afrique

STOKVIS Nord Afrique dispose d'un Conseil d'administration et d'un Comité de direction.

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration est composé des membres suivants :

Nom	Fonction dans SNA	Fonction dans le CA	Date d'entrée au conseil	Date de fin de mandat, AGO statuant sur l'exercice
M. Said ALJ	Président	Président	19/06/1986	AGO 2017 statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. Chakib BEN EL KHADIR	Administrateur Directeur Général	Administrateur	05/08/2002	AGO 2017 statuant sur les comptes de l'exercice 2016
SAHAM Assurances représentée par Mme Kawtar JOHRATI	-	Administrateur	10/03/2014	AGO 2017 statuant sur les comptes de l'exercice 2016
SANAM Holding représentée par M. Ismaïl FARIH	-	Administrateur	03/06/1999	AGO 2017 statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. Mehdi ALJ	-	Administrateur	19/05/2008	AGO 2017 statuant sur les comptes de l'exercice 2016

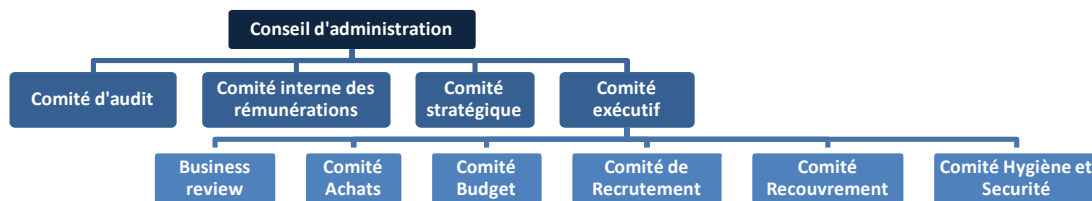
Source : STOKVIS Nord Afrique

Quant au comité de direction, il se compose de :

M. Chakib BEN EL KHADIR	Administrateur Directeur Général
M. Dalil GUENDOZ	Directeur général
M. Rachid FERDAOUS	Directeur Administratif et Financier
M. Younes OUAYOUCHE	Directeur
M. Ismail BENBEYI	Directeur
M. Otmane BAJJOU	Directeur
M. Driss EL BOUTI	Directeur
M. Said HAFID	Directeur
M. Adil SAOUDI	Directeur
Mme Khadija MAZI	Directeur
Mme Nezha AMRI	Responsable Division
Melle Mounia IDMHAMMED	Responsable Division
Mme Kenza EL MEZDI	Responsable RH
Mme Ouissal EL AFAR	Responsable Qualité
Melle Amina RAISSI	Contrôle de Gestion

Source : STOKVIS Nord Afrique

A fin avril 2015, l'organigramme de la société se présente comme suit :



Source : STOKVIS Nord Afrique

### 3.2.5. Répartition du capital

A fin mars 2015, le capital social de STOKVIS Nord Afrique s'établit à 91 951 500MAD, entièrement libéré, et réparti en 9 195 150 actions d'une valeur nominale de 10MAD.

A fin avril 2015, la répartition du capital de la société se présente de la manière suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SANASTOK	4 614 959	50,19%	50,19%
SAHAM Assurance	2 982 805	32,44%	32,44%
Flottant en Bourse	1 291 823	14,05%	14,05%
Actions auto-détenues	305 563	NA	NA
<b>Total</b>	<b>9 195 150</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : STOKVIS Nord Afrique

#### A- Présentation des principaux actionnaires

**SANASTOK** est une société anonyme au capital social de 300 000MAD, partagé entre SANAM HOLDING, représentée par M. Said ALJ, et CHAKS INVEST, représentée par M. Chakib BEN EL KHADIR. Elle regroupe à terme toutes les participations dans des sociétés créées par le groupe et pouvant avoir une relation commerciale avec STOKVIS Nord Afrique.

**SAHAM Assurance** est une société anonyme au capital social de 411 687 400MAD, filiale majoritairement du groupe SAHAM Finances à hauteur de 57,75 %.

#### B- Autocontrôle

Au 31 mars 2015, STOKVIS Nord Afrique détient 305 563 actions, soit 3,32 % du capital.

#### C- Pacte d'actionnaires

A ce jour, aucun pacte d'actionnaire n'existe entre les actionnaires de STOKVIS Nord Afrique.

### 3.2.6. Les filiales de STOKVIS Nord Afrique

Le groupe STOKVIS Nord Afrique compte les filiales suivantes :

- **STOKVIS Industrie** : détenue à 99,99%. Elle regroupe les activités de manutention, nettoyage et rayonnage, climatisation et froid industriel, et énergie. Elle est chargée de la distribution des marques HIMOINSA, YORK, MECALUX, KARCHER, REPSOL, MITSUBISHI MOTORS, et IRCO.
- **STOCKVIS Motors** : détenue à 98,33%. Elle est chargée de l'importation et la distribution de motos, scooters et triporteurs, ainsi que l'importation et la distribution de matériel agricole, camions et véhicules utilitaires de fabrication chinoise. Les marques distribuées sont CLASS et MAHINDA.
- **CIOAM (Centre International d'Opportunités d'Affaires du Maroc)** : Filiale détenue à hauteur de 66%. C'est un facilitateur d'affaires à l'international qui, grâce à sa place de marché sur Internet et à son réseau de partenaires permet aux PME-PMI marocaines la prospection à l'import et la promotion à l'export.
- **KOMKAT** : Détenue à 97,35%, elle est spécialisée dans la location moyenne et longue durée de matériel de BTP et de manutention.
- **ATLAS RENTAL** : Détenue à 49%, elle est spécialisée dans la location courte et moyenne durée de matériel de BTP et de manutention.
- **RIO (REDUCE INVENT OPTIMIZE)** : Détenue à 38%. Elle est spécialisée dans le traitement des déchets et des eaux, ainsi que dans les énergies renouvelables.
- **GMD (Groupe Mécanique DOGHMI)** : Elle est spécialisée dans la vente de voitures, de pièces détachées et d'accessoires, ainsi que dans les réparations automobiles. Elle est détenue à hauteur de 99,99%.
- **SERIT** : Société spécialisée dans la climatisation, au capital social de 1,2MMAD, détenue à hauteur de 89,95%.
- **International Call** : Centre d'appel au capital de 2MMAD, détenu à hauteur de 49%.

Le montant des fonds propres des filiales précitées est le suivant :

Filiale	Fonds propres à fin 2013	Fonds propres à fin 2014
STOKVIS Industrie	33 966 000,00MAD	28 046 953,30MAD
STOKVIS Motors	21 698 850,43MAD	46 030 934,83MAD
CIOAM	-3 042 716,94MAD	-3 260 526,69MAD
KOMKAT	1 680 811,39MAD	9 610 737,50MAD
ATLAS RENTAL	6 988 622,68MAD	12 406 333,26MAD
RIO	-507 165,80MAD	-1 968 693,62MAD
GMD	-17 544 593,00MAD	-16 074 810,00MAD
SERIT	-5 335 649,52MAD	-5 338 649,52MAD
International Call	-1 752 394,00MAD	-1 755 394,92MAD

Source : STOKVIS Nord Afrique

Comme il a été précité, le conseil d'administration du 19 mars 2015 a autorisé le management à procéder dans l'immédiat au changement de dénomination de GMD par STOKVIS Automotive et à l'augmentation de 50MMAD de son capital. Il devra aussi créer STOKVIS International avec un capital de 1MMAD.

Plus tard, le management devra procéder à la création de deux nouvelles filiales (STOKVIS Engins avec un capital de 92,5MMAD, et STOKVIS Agri avec un capital de 97,5MMAD), et au changement de la raison sociale de Komcat à STOKVIS Rental.

### 3.2.7. Réalisations de STOKVIS Nord Afrique au courant de l'année 2014

#### A- Faits marquants

L'année 2014 a été caractérisée par une absence des investissements, une reprise très timide des grands chantiers, ainsi qu'une concurrence très agressive de la part des produits asiatiques.

2014 a connu aussi le lancement réussi de l'activité automobile, la filialisation opérationnelle de STOKVIS Industrie, et la catégorisation fiscale classe **A** qui constitue un gage de confiance dans la relation avec l'Administration des douanes.

#### B- Réalisations

A fin 2014, le chiffre d'affaires de STOKVIS Nord Afrique ressort à 481MMAD contre 749MMAD en 2013, soit une baisse d'environ 36%. Par conséquent, l'EBITDA est passé de 27,7MMAD à -2,7MMAD suite à une baisse des performances opérationnelles se traduisant par une baisse de la marge brute en valeur de 39,17MMAD.

Quant aux résultats :

- Celui de l'exploitation est passé de -1,9MMAD en 2013 à 7,8MMAD en 2014. Cela s'explique par la dotation d'une provision pour dépréciation des créances clients en 2013.
- Le résultat financier est passé de 1,4MMAD à -1,6MMAD à fin 2014, justifié par la baisse des produits financiers de 14MMAD parallèlement à la baisse des gains de change de 12,4MMAD, ainsi qu'à la baisse des charges financières de 11MMAD parallèlement à la baisse des charges d'intérêt de 13,6MMAD.
- Le résultat non-courant est passé de 31,9MMAD en 2013 à 8,4MMAD en 2014, en baisse de 73,6%, due à une baisse de 67,5% des produits non-courants, notamment les produits de cessions d'immobilisation (-87,8%), et les autres produits non courants (-68,3%) qui ont concerné en 2013 la cession de cartes par STOKVIS Nord Afrique à STOKVIS Industrie.
- Enfin, le résultat net s'élève à 10,1MMAD, en baisse de 52%. De ce fait, la marge nette s'établit à 2,10% contre une marge opérationnelle de 1,61%.

Par Pôle d'activité, les réalisations ont été les suivantes :

#### ▪ Pôle agricole

Le chiffre d'affaires du pôle agricole a enregistré une baisse de 17% par rapport à l'année dernière. Cette évolution s'explique par la baisse des ventes sur le marché à cause d'une mauvaise pluviométrie dans les régions du Sud. La marge a suivi la même tendance, -8% par rapport à 2013.

#### ▪ Pôle TP, mines et carrières

Engin Matériel : En 2014, il n'y a pas eu de commande de la part de l'OCP, et l'importance du chiffre d'affaires de la division Engins en est tributaire. De ce fait, le chiffre d'affaires réalisé est de 135MMAD contre 336MMAD en 2013, en baisse de 60%.

SAV Engin : Le chiffre d'affaires de cette branche s'établit à 57,7MMAD à fin 2014 contre 162,8MMAD en 2013, en baisse de 65%.

#### ▪ Pôle automobile

STOKVIS Nord Afrique a démarré l'activité automobile par l'inauguration du showroom FIAT-Zenata le 16 avril 2014. Ce retard au démarrage est justifié par le faible niveau de vente précédant généralement les salons. Ainsi, le chiffre d'affaires réalisé a connu une baisse de 35% par rapport

aux prévisions. Par contre, GMD, filiale acquise en mai 2014, a réalisé un chiffre d'affaires de 201MMAD contre 158MMAD en 2013.

### C- Données bilancielles

Le poste Immobilisations financières de STOKVIS Nord Afrique est passé de 86,15MMAD en 2013 à 205,18MMAD en 2014, soit une progression de 138%. Cela revient aux augmentations de capital des filiales KOMKAT et STOKVIS Industrie, ainsi qu'à l'acquisition de GMD.

La trésorerie nette de STOKVIS Nord Afrique, à fin 2014, ressort à -236MMAD.

#### Principaux indicateurs relatifs à la situation financière de STOKVIS Nord Afrique

En MMAD	2013	2014	Var 2014/2013
<b>Principaux résultats</b>			
Chiffre d'affaires	750	481,8	-36%
EBITDA	27,7	-2,7	-110%
EBIT	-1,96	7,77	NS
Résultat financier	1,42	-1,58	NS
Résultat net	20,99	10,13	-52%
<b>Grandes masses du Bilan</b>			
Actif immobilisé	104,8	227,35	117%
- Dont Immobilisations financières	86,15	205,18	138%
Actif circulant HT	815,48	640,19	-21%
Financement permanent	468,91	453,18	-3%
Passif circulant HT	269,58	178,37	-34%
Total Bilan	922,34	898,04	-3%
<b>Trésorerie Actif et Trésorerie Passif</b>			
Trésorerie Actif	2,06	30,5	NS
Trésorerie Passif	183,85	266,5	45%
<b>FDR, BFR et Trésorerie nette</b>			
FDR	364,11	225,83	-38%
BFR	545,9	461,82	-15%
Trésorerie Nette	-181,79	-236	30%

Source : STOKVIS Nord Afrique

### 3.2.8. Perspectives de développement de STOKVIS Nord Afrique

Au titre de l'exercice 2015, STOKVIS Nord Afrique entend maintenir sa croissance bénéficiaire et opte pour la consolidation des comptes.

Par ailleurs, le groupe confirme sa stratégie de développement à l'international et crée la filiale STOKVIS International en charge du développement de STOKVIS au niveau Régional. Le management devra aussi procéder, plus tard, à la création de deux nouvelles filiales ; STOKVIS Engins et STOKVIS Agri avec un capital respectivement de 92,5MMAD et 97,5MMAD), ainsi qu'au changement de la raison sociale de Komcat à STOKVIS Rental.

Pour ce qui est des perspectives par Pôle d'activité, elles se présentent comme suit :

#### ▪ Pôle Agricole

En 2015, STOKVIS Nord Afrique prévoit un chiffre d'affaires de 170MMAD concernant le Pôle agricole, avec une marge brute sur ventes de 17%. Pour y aboutir, la société compte :

- Se focaliser sur les ventes de tracteurs via CAM pour améliorer le BFR ;
- Introduire une nouvelle gamme de tracteurs ;
- Poursuivre la couverture des zones de développement via son réseau d'agences.

- **Pôle TP, mines et carrières**

Sur ce segment d'activité, STOKVIS Nord Afrique prévoit un chiffre d'affaires de 165MMAD et une marge brute de 14%. Pour cela, elle compte continuer la liquidation de son stock, développer sa présence régionale, et diversifier sa clientèle.

- **Pôle automobile**

L'activité automobile sera érigée en filiale dont le capital sera détenu à 100% par STOKVIS Nord Afrique.

Le chiffre d'affaires et la marge brute prévisionnels (hors GMD) concernant ce Pôle d'activité sont respectivement de 140MMAD et 9%. Pour cela, la société a l'ambition de représenter plus de 21% du volume FIAT à fin 2015, et 34% d'ici trois ans.

### **3.2.9. Facteurs de risque**

#### **A- Le risque concurrentiel**

Le Maroc s'étant engagé dans un processus d'ouverture sur l'économie mondiale, les entreprises marocaines se trouvent de plus en plus confrontées à une concurrence provenant aussi bien du marché local qu'international.

Pour faire face à ce phénomène, STOKVIS Nord Afrique s'est assuré l'exclusivité de représentation des marques de renom, jouissant d'une grande notoriété et d'une bonne image de marque, dans toutes les activités dans lesquelles elle opère.

Parallèlement, STOKVIS veille à élargir sa gamme de produits ainsi que les marques qu'elle représente, afin de répondre à la diversité de la demande de ses clients.

#### **B- Le risque de change**

S'approvisionnant majoritairement sur le marché international, STOKVIS Nord Afrique est soumise, à l'instar de toute société importatrice, aux risques inhérents aux variations des taux de change sur le marché des devises.

Afin d'atténuer ce risque, la société a recours à des instruments de couverture, notamment, l'achat à terme de devises sur des périodes d'un an. De plus, la société intègre systématiquement une marge de sécurité pour variation de taux de change à ses prix de vente.

#### **C- Le risque de perte des contrats d'exclusivité**

STOKVIS Nord Afrique est le représentant exclusif au Maroc des marques Same et Deutz. Le risque de dépendance est inhérent à la nature de l'activité la société, puisqu'elle peut perdre ses cartes de représentation dans le cas où l'un de ses fournisseurs estimerait que la stratégie ou les performances de STOKVIS Nord Afrique ne sont pas à la hauteur de ses attentes.

Les contrats liant STOKVIS Nord Afrique à ses fournisseurs sont d'une durée allant d'un an à trois ans renouvelables par tacite reconduction.

Le risque de la perte d'une carte de représentation est cependant à atténuer, du fait de la qualité des relations qui unissent STOKVIS Nord Afrique avec ses principaux fournisseurs et de la notoriété et la bonne image de marque dont jouit la société sur le marché.

#### **D- Le risque client**

A l'instar de toutes les sociétés commerciales, STOKVIS Nord Afrique est exposée au risque de défaillance et d'impayés de l'un de ses clients. Ce risque est toutefois limité par les facteurs suivants :

- La qualité des clients de STOKVIS Nord Afrique qui sont en majorité des grandes entreprises ;
- Les subventions du matériel agricole accordées par l'Etat. Une convention a également été signée avec le Crédit Agricole du Maroc pour le règlement des acquisitions des agriculteurs à l'enlèvement ;
- La performance du service commercial dans le suivi rigoureux des créances et la gestion du recouvrement.

## **QUATRIÈME PARTIE : DONNÉES COMPTABLES**

## 4.1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES UTILISES PAR STOKVIS NORD AFRIQUE

### I. ACTIF IMMOBILISE

#### A. EVALUATION A L'ENTREE

1. Immobilisation en non-valeurs
2. Immobilisation incorporelles Respectant les règles du CGNC
3. Immobilisations corporelles
4. Immobilisations financières Respectant les règles du CGNC

#### B. CORRECTIONS DE VALEUR

1. Méthodes d'amortissements Respectant les règles du CGNC
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion-Actif

### II. ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)

#### A. EVALUATION A L'ENTREE

1. Stocks Respectant les règles du CGNC
2. Créances Respectant les règles du CGNC
3. Titres et valeurs de placement Respectant les règles du CGNC

#### B. CORRECTIONS DE VALEUR

1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif

### III. FINANCEMENT PERMANENT

1. Méthodes de réévaluation
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées
3. Dettes de financement permanent
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif

### IV. PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)

1. Dettes du passif circulant Respectant les règles du CGNC
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges Suivant jugement de tribunal

### V. TRESORERIE

1. Trésorerie - Actif Soldes débiteurs bancaires
2. Trésorerie - Passif Soldes créditeurs bancaires
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

## 4.2. ETATS DE SYNTHESE RELATIFS AUX EXERCICES 2013 ET 2014

- Etats de synthèse relatifs à l'exercice 2013 :
  - Bilan
  - Compte de Produits et Charges
  - Etat des soldes de gestion
  
- Etats de synthèse relatifs à l'exercice 2014 :
  - Bilan
  - Compte de Produits et Charges
  - Etat des soldes de gestion
  - Tableau de financement
  - Etat des Dérogations
  - Etat des Changements de Méthodes
  - Détail des Non-valeurs
  - Tableau des Immobilisations autres que Financières
  - Tableau des Amortissements
  - Tableau des Plus ou Moins Values sur Cessions ou Retraits d'Immobilisations
  - Tableau des Titres de Participation
  - Tableau des Provisions
  - Tableau des Créances
  - Tableau des Dettes
  - Tableau des Suretés Réelles Données ou Reçues
  - Engagements Financiers Reçus ou Donnés Hors Opérations de Crédit-bail
  - Tableau des Biens en Crédit-bail
  - Détail des Postes du C.P.C.
  - Passage du Résultat Net Comptable au Résultat Net Fiscal
  - Détermination du Résultat Courant Après Impôts
  - Détail de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
  - Etat de Répartition du Capital Social
  - Tableau d'Affectation des Résultats Intervenues au cours de l'Exercice
  - Résultats et autres Eléments Caractéristiques de l'Entreprise au cours des trois Derniers Exercices
  - Tableau des Opérations en Devises Comptabilisées pendant l'Exercice
  - Datations et Evénements Postérieurs
  - Etat Détaillé des Stocks

#### **4.2.1. Etats de synthèse relatifs à l'exercice 2013**

## Bilan – Actif (2013)

	A C T I F	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	<b>Immobilisations en non valeurs [A]</b>				
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
A	Primes de remboursement des obligations				
C	<b>Immobilisations incorporelles [B]</b>	<b>5 562 596,00</b>	<b>2 539,90</b>	<b>5 560 056,10</b>	<b>31 000,00</b>
T	Immobilisations en Recherche et Dev.				
I	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	162 596,00	2 539,90	160 056,10	31 000,00
F	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	5 400 000,00		5 400 000,00	
	<b>Immobilisations corporelles [C]</b>	<b>24 036 247,95</b>	<b>10 936 808,54</b>	<b>13 099 439,41</b>	<b>8 633 744,51</b>
	Terrains				
	Constructions	4 096 801,77	1 545 957,41	2 550 844,36	2 451 252,45
	Installations techniques, matériel et outillage	2 831 072,78	2 602 225,36	228 847,42	413 239,82
I	Matériel de transport	2 648 037,35	575 329,85	2 072 707,50	405 662,69
M	Mobilier, Mat. de bureau, Aménagement divers	9 683 953,93	6 213 295,92	3 470 658,01	3 885 750,06
O	Autres immobilisations corporelles				
B	Immobilisations corporelles en cours	4 776 382,12		4 776 382,12	1 477 839,49
I	<b>Immobilisations financières [D]</b>	<b>89 239 968,60</b>	<b>3 094 325,00</b>	<b>86 145 643,60</b>	<b>53 170 455,60</b>
L	Prêts immobilisés				
I	Autres créances financières	99 120,00		99 120,00	99 120,00
S	Titres de participation	89 140 848,60	3 094 325,00	86 046 523,60	53 071 335,60
E	Autres titres immobilisés				
	<b>Ecart de conversion actif [E]</b>				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes financières				
	<b>TOTAL (A+B+C+D+E)</b>	<b>118 838 812,55</b>	<b>14 033 673,44</b>	<b>104 805 139,11</b>	<b>61 835 200,11</b>
	<b>Stocks [F]</b>	<b>259 253 500,44</b>	<b>13 399 118,66</b>	<b>245 854 381,78</b>	<b>260 125 037,77</b>
A	Marchandises	257 289 810,98	13 399 118,66	243 890 692,32	257 940 384,63
C	Matières et fournitures consommables				
T	Produits en cours	1 963 689,46		1 963 689,46	2 184 653,14
I	Produits intermédiaires et produits résiduels				
F	Produits finis				
	<b>Créances de l'actif circulant [G]</b>	<b>509 844 503,20</b>	<b>54 688 626,87</b>	<b>455 155 876,33</b>	<b>510 640 650,74</b>
C	Fournis. débiteurs, avances et acomptes	812 058,26		812 058,26	5 458 313,08
I	Clients et comptes rattachés	372 779 501,89	54 637 312,45	318 142 189,44	368 108 774,05
R	Personnel	5 314 562,84	51 314,42	5 263 248,42	5 068 255,34
C	Etat	12 691 884,17		12 691 884,17	14 355 508,43
U	Comptes d'associés				
L	Autres débiteurs	116 934 576,11		116 934 576,11	116 977 059,32
A	Comptes de régularisation- Actif	1 311 919,93		1 311 919,93	672 740,52
N	<b>Titres valeurs de placement [H]</b>	<b>114 471 201,55</b>		<b>114 471 201,55</b>	<b>173 148 013,96</b>
T	<b>Ecart de conversion actif [I]</b>				
	<b>Eléments circulants</b>				
	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>883 569 205,19</b>	<b>68 087 745,53</b>	<b>815 481 459,66</b>	<b>943 913 702,47</b>
T	<b>Trésorerie-Actif</b>	<b>2 059 306,28</b>		<b>2 059 306,28</b>	<b>50 894 388,34</b>
R	Chèques et valeurs à encaisser	301 062,40		301 062,40	9 679 730,68
E	Banques, T.G et C.C.P	1 586 742,88		1 586 742,88	41 099 224,22
S	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	171 501,00		171 501,00	115 433,44
O	<b>TOTAL III</b>	<b>2 059 306,28</b>		<b>2 059 306,28</b>	<b>50 894 388,34</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>1 004 467 324,02</b>	<b>82 121 418,97</b>	<b>922 345 905,05</b>	<b>1 056 643 290,92</b>

## Bilan – Passif (2013)

	P A S S I F	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>288 924 965,08</b>	<b>277 129 329,58</b>
	Capital social ou personnel (1)	91 951 500,00	91 951 500,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Capital appelé	91 951 500,00	91 951 500,00
	Dont versé	91 951 500,00	91 951 500,00
	Prime d'émission, de fusion, d'apport	90 112 470,00	90 112 470,00
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale	9 195 150,00	9 195 150,00
	Autres réserves	5 079 426,00	5 079 426,00
	Report à nouveau (2)	71 595 633,58	63 461 854,64
	Résultat en instance d'affectation		
	Résultat net de l'exercice (2)	20 990 785,50	17 328 928,94
	<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>288 924 965,08</b>	<b>277 129 329,58</b>
	<b>Capitaux propres assimilés (B)</b>		
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>Dettes de financement (C)</b>	<b>179 991 769,37</b>	<b>195 726 630,00</b>
	Emprunts obligataires		
	Autres dettes de financement	179 991 769,37	195 726 630,00
	<b>Provisions durables pour risques et charges (D)</b>		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Ecarts de conversion-passif (E)</b>		
	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>468 916 734,45</b>	<b>472 855 959,58</b>
	<b>Dettes du passif circulant (F)</b>	<b>267 255 899,59</b>	<b>339 099 598,75</b>
	Fournisseurs et comptes rattachés	242 685 675,32	314 108 380,63
	Clients créditeurs, avances et acomptes	6 880 893,32	16 447 827,79
	Personnel	1 647 995,89	1 299 044,54
	Organismes sociaux	1 527 954,48	1 978 818,63
	Etat	7 343 748,13	244 709,37
	Comptes d'associés		
	Autres créanciers	57 043,39	52 875,13
	Comptes de régularisation passif	7 112 589,06	4 967 942,66
	<b>Autres provisions pour risques et charges (G)</b>		
	<b>Ecarts de conversion - passif (Eléments circulants) (H)</b>	<b>2 320 966,86</b>	<b>1 463 986,54</b>
	<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>269 576 866,45</b>	<b>340 563 585,29</b>
	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>183 852 304,15</b>	<b>243 223 746,05</b>
	Crédits d'escompte		
	Crédits de trésorerie	71 702 939,00	147 429 672,00
	Banques de régularisation	112 149 365,15	95 794 074,05
	<b>TOTAL III</b>	<b>183 852 304,15</b>	<b>243 223 746,05</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>922 345 905,05</b>	<b>1 056 643 290,92</b>

## Compte de Produits et Charges – 1<sup>ère</sup> partie (2013)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
E X P L O I T A T I O N	<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>751 086 541,67</b>		<b>751 086 541,67</b>	<b>619 312 660,01</b>
	Ventes de marchandises (en l'état)	747 718 985,85		747 718 985,85	611 798 711,51
	Ventes de biens et services produits	2 266 680,00		2 266 680,00	4 032 445,53
	<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>749 985 665,85</b>		<b>749 985 665,85</b>	<b>615 831 157,04</b>
	Variation de stocks de produits (1)				
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation	926 349,80		926 349,80	898 966,07
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	174 526,02		174 526,02	2 582 536,90
	<b>Total I</b>	<b>751 086 541,67</b>		<b>751 086 541,67</b>	<b>619 312 660,01</b>
	<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>753 042 960,40</b>		<b>753 042 960,40</b>	<b>587 832 323,00</b>
	Achats revendus(2) de marchandises	644 942 146,66		644 942 146,66	508 571 740,50
	Achats consommés(2) de matières et fournitures	3 124 219,11		3 124 219,11	5 587 226,33
	Autres charges externes	37 808 415,44		37 808 415,44	30 281 065,60
Impôts et taxes	1 994 338,86		1 994 338,86	1 759 703,21	
Charges de personnel	34 419 954,15		34 419 954,15	29 348 145,77	
Autres charges d'exploitation	251 895,37		251 895,37	620 511,99	
Dotations d'exploitation	30 501 990,81		30 501 990,81	11 663 929,60	
<b>Total II</b>	<b>753 042 960,40</b>		<b>753 042 960,40</b>	<b>587 832 323,00</b>	
<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-1 956 418,73</b>		<b>-1 956 418,73</b>	<b>31 480 337,01</b>	
F I N A N C I E R E M E N T	<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>41 357 601,10</b>		<b>41 357 601,10</b>	<b>29 093 359,21</b>
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés				
	Gains de change	23 076 764,12		23 076 764,12	15 232 648,75
	Interêts et autres produits financiers	15 735 441,84		15 735 441,84	13 860 710,46
	Reprises financières : transfert charges	2 545 395,14		2 545 395,14	
	<b>Total IV</b>	<b>41 357 601,10</b>		<b>41 357 601,10</b>	<b>29 093 359,21</b>
	<b>V CHARGES FINANCIERES</b>	<b>39 936 607,52</b>		<b>39 936 607,52</b>	<b>35 802 570,87</b>
	Charges d'interêts	38 857 707,12		38 857 707,12	34 096 951,67
	Pertes de change	1 078 900,40		1 078 900,40	1 113 727,13
	Autres charges financières				
	Dotations financières				591 892,07
<b>Total V</b>	<b>39 936 607,52</b>		<b>39 936 607,52</b>	<b>35 802 570,87</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>1 420 993,58</b>		<b>1 420 993,58</b>	<b>-6 709 211,66</b>	
<b>RESULTAT COURANT (III+VI)</b>	<b>-535 425,15</b>		<b>-535 425,15</b>	<b>24 771 125,35</b>	

## Compte de Produits et Charges – 2<sup>ème</sup> partie (2013)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4	
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents			
		1	2			
NON COURANT	VII	<b>RESULTAT COURANT (III+VI)</b>	<b>-535 425,15</b>		<b>-535 425,15</b>	<b>24 771 125,35</b>
	VIII	<b>PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>38 058 130,55</b>		<b>38 058 130,55</b>	<b>12 769 093,94</b>
		Produits des cessions d'immobilisations	3 658 952,75		3 658 952,75	307 000,00
		Subventions d'équilibre				
		Reprises sur subventions d'investissement				
		Autres produits non courants	33 918 695,80		33 918 695,80	12 462 093,94
		Reprises non courantes ; transferts de charges	480 482,00		480 482,00	
		<b>Total VIII</b>	<b>38 058 130,55</b>		<b>38 058 130,55</b>	<b>12 769 093,94</b>
	IX	<b>CHARGES NON COURANTES</b>	<b>6 141 983,90</b>		<b>6 141 983,90</b>	<b>12 632 840,35</b>
		Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	3 524 180,30		3 524 180,30	32 146,41
		Subventions accordées				
		Autres charges non courantes	2 617 803,60		2 617 803,60	12 600 693,94
		Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
<b>Total IX</b>		<b>6 141 983,90</b>		<b>6 141 983,90</b>	<b>12 632 840,35</b>	
X	<b>RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)</b>	<b>31 916 146,65</b>		<b>31 916 146,65</b>	<b>136 253,59</b>	
XI	<b>RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)</b>	<b>31 380 721,50</b>		<b>31 380 721,50</b>	<b>24 907 378,94</b>	
XII	<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>10 389 936,00</b>		<b>10 389 936,00</b>	<b>7 578 450,00</b>	
XIII	<b>RESULTAT NET (XI-XII)</b>	<b>20 990 785,50</b>		<b>20 990 785,50</b>	<b>17 328 928,94</b>	

XIV	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)</b>	<b>830 502 273,32</b>		<b>830 502 273,32</b>	<b>661 175 113,16</b>
XV	<b>TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)</b>	<b>809 511 487,82</b>		<b>809 511 487,82</b>	<b>643 846 184,22</b>
XVI	<b>RESULTAT NET (total des produits-total des charges)</b>	<b>20 990 785,50</b>		<b>20 990 785,50</b>	<b>17 328 928,94</b>

### Etat des soldes de gestion (2013)

		DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de Marchandises ( en l'état)	747 718 985,85	611 798 711,51
	2	(-) Achats revendus de marchandises	644 942 146,66	508 571 740,50
I	(=)	<b>MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT</b>	<b>102 776 839,19</b>	<b>103 226 971,01</b>
II	(+)	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)</b>	<b>2 266 680,00</b>	<b>4 032 445,53</b>
	3	Ventes de biens et services produits	2 266 680,00	4 032 445,53
	4	Variation stocks produits		
	5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III	(-)	<b>CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)</b>	<b>40 932 634,55</b>	<b>35 868 291,93</b>
	6	Achats consommés de matières et fournitures	3 124 219,11	5 587 226,33
	7	Autres charges externes	37 808 415,44	30 281 065,60
IV	(=)	<b>VALEUR AJOUTEE (I+II+III)</b>	<b>64 110 884,64</b>	<b>71 391 124,61</b>
	8	(+) Subventions d'exploitation		
	9	(-) Impôts et taxes	1 994 338,86	1 759 703,21
	10	(-) Charges de personnel	34 419 954,15	29 348 145,77
V	(=)	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)</b>	<b>27 696 591,63</b>	<b>40 283 275,63</b>
	11	(+) Autres produits d'exploitation	926 349,80	898 966,07
	12	(-) Autres charges d'exploitation	251 895,37	620 511,99
	13	(+) Reprises d'exploitation, transferts de charges	174 526,02	2 582 536,90
	14	(-) Dotations d'exploitation	30 501 990,81	11 663 929,60
VI	(=)	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)</b>	<b>-1 956 418,73</b>	<b>31 480 337,01</b>
VII	(+)	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 420 993,58</b>	<b>-6 709 211,66</b>
VIII	(=)	<b>RESULTAT COURANT (+ou-)</b>	<b>-535 425,15</b>	<b>24 771 125,35</b>
IX	(+)	<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>31 916 146,65</b>	<b>136 253,59</b>
	15	(-) Impôts sur les résultats	10 389 936,00	7 578 450,00
X	(=)	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>20 990 785,50</b>	<b>17 328 928,94</b>

1		<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>20 990 785,50</b>	<b>17 328 928,94</b>
		Bénéfice +	20 990 785,50	17 328 928,94
		Perte -		
2	(+)	Dotations d'exploitation (1)	1 739 078,54	2 988 939,71
3	(+)	Dotations financières (1)		591 892,07
4	(+)	Dotations non courantes (1)		
5	(-)	Reprises d'exploitation (2)		
6	(-)	Reprises financières (2)		
7	(-)	Reprises non courantes (2)	480 482,00	
8	(-)	Produits des cessions d'immobilisation	3 658 952,75	307 000,00
9	(+)	Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées	3 524 180,30	32 146,41
XI		<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)</b>	<b>22 114 609,59</b>	<b>20 634 907,13</b>
10	(-)	<b>Distributions de bénéfices</b>	<b>9 195 150,00</b>	
XI		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>12 919 459,59</b>	<b>20 634 907,13</b>

#### **4.2.2. Etats de synthèse relatifs à l'exercice 2014**

## Bilan – Actif (2014)

	A C T I F	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	<b>Immobilisations en non valeurs [A]</b>	<b>720 000,00</b>	<b>144 000,00</b>	<b>576 000,00</b>	
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	720 000,00	144 000,00	576 000,00	
A	Primes de remboursement des obligations				
C	<b>Immobilisations incorporelles [B]</b>	<b>5 615 596,00</b>	<b>29 219,30</b>	<b>5 586 376,70</b>	<b>5 560 056,10</b>
T	Immobilisations en Recherche et Dev.				
I	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	215 596,00	29 219,30	186 376,70	160 056,10
F	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	5 400 000,00		5 400 000,00	5 400 000,00
	<b>Immobilisations corporelles [C]</b>	<b>29 629 751,36</b>	<b>13 619 282,32</b>	<b>16 010 469,04</b>	<b>13 099 439,41</b>
	Terrains				
	Constructions	8 534 556,07	2 250 572,81	6 283 983,26	2 550 844,36
	Installations techniques, matériel et outillage	3 317 398,31	2 770 936,10	546 462,21	228 847,42
I	Matériel de transport	4 930 717,54	1 377 735,17	3 552 982,37	2 072 707,50
M	Mobilier, Mat. de bureau, Aménagement divers	10 447 047,84	7 220 038,24	3 227 009,60	3 470 658,01
O	Autres immobilisations corporelles				
B	Immobilisations corporelles en cours	2 400 031,60		2 400 031,60	4 776 382,12
I	<b>Immobilisations financières [D]</b>	<b>208 274 380,45</b>	<b>3 094 325,00</b>	<b>205 180 055,45</b>	<b>86 145 643,60</b>
L	Prêts immobilisés				
I	Autres créances financières	99 531,85		99 531,85	99 120,00
S	Titres de participation	208 174 848,60	3 094 325,00	205 080 523,60	86 046 523,60
E	Autres titres immobilisés				
	<b>Ecart de conversion actif [E]</b>				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes financières				
	<b>TOTAL (A+B+C+D+E)</b>	<b>244 239 727,81</b>	<b>16 886 826,62</b>	<b>227 352 901,19</b>	<b>104 805 139,11</b>
	<b>Stocks [F]</b>	<b>223 451 455,16</b>	<b>12 248 600,72</b>	<b>211 202 854,44</b>	<b>245 854 381,78</b>
A	Marchandises	219 340 034,80	12 248 600,72	207 091 434,08	243 890 692,32
C	Matières et fournitures consommables				
T	Produits en cours	4 111 420,36		4 111 420,36	1 963 689,46
I	Produits intermédiaires et produits résiduels				
F	Produits finis				
	<b>Créances de l'actif circulant [G]</b>	<b>458 935 555,97</b>	<b>52 556 622,22</b>	<b>406 378 933,75</b>	<b>455 155 876,33</b>
C	Fournis. débiteurs, avances et acomptes	666 059,99		666 059,99	812 058,26
I	Clients et comptes rattachés	384 539 428,93	52 505 307,80	332 034 121,13	318 142 189,44
R	Personnel	5 866 215,99	51 314,42	5 814 901,57	5 263 248,42
C	Etat	36 688 942,73		36 688 942,73	12 691 884,17
U	Comptes d'associés				
L	Autres débiteurs	29 714 136,99		29 714 136,99	116 934 576,11
A	Comptes de régularisation- Actif	1 460 771,34		1 460 771,34	1 311 919,93
N	<b>Titres valeurs de placement [H]</b>	<b>25 295 906,87</b>	<b>2 721 643,46</b>	<b>22 574 263,41</b>	<b>114 471 201,55</b>
T	<b>Ecart de conversion actif [I]</b>	<b>37 181,74</b>		<b>37 181,74</b>	
	<b>Eléments circulants</b>	<b>37 181,74</b>		<b>37 181,74</b>	
	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>707 720 099,74</b>	<b>67 526 866,40</b>	<b>640 193 233,34</b>	<b>815 481 459,66</b>
T	<b>Trésorerie-Actif</b>	<b>30 498 532,65</b>		<b>30 498 532,65</b>	<b>2 059 306,28</b>
R	Chèques et valeurs à encaisser	24 583 472,81		24 583 472,81	301 062,40
E	Banques, T.G et C.C.P	5 709 524,84		5 709 524,84	1 586 742,88
S	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	205 535,00		205 535,00	171 501,00
O	<b>TOTAL III</b>	<b>30 498 532,65</b>		<b>30 498 532,65</b>	<b>2 059 306,28</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>982 458 360,20</b>	<b>84 413 693,02</b>	<b>898 044 667,18</b>	<b>922 345 905,05</b>

## Bilan – Passif (2014)

	P A S S I F	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>289 859 040,02</b>	<b>288 924 965,08</b>
	Capital social ou personnel (1)	91 951 500,00	91 951 500,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Capital appelé	91 951 500,00	91 951 500,00
	Dont versé	91 951 500,00	91 951 500,00
	Prime d'émission, de fusion, d'apport	90 112 470,00	90 112 470,00
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale	9 195 150,00	9 195 150,00
	Autres réserves	5 079 426,00	5 079 426,00
	Report à nouveau (2)	83 391 269,08	71 595 633,58
	Résultat en instance d'affectation		
	Résultat net de l'exercice (2)	10 129 224,94	20 990 785,50
	<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>289 859 040,02</b>	<b>288 924 965,08</b>
	<b>Capitaux propres assimilés (B)</b>		
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>Dettes de financement (C)</b>	<b>163 320 128,41</b>	<b>179 991 769,37</b>
	Emprunts obligataires		
	Autres dettes de financement	163 320 128,41	179 991 769,37
	<b>Provisions durables pour risques et charges (D)</b>		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Ecarts de conversion-passif (E)</b>		
	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>453 179 168,43</b>	<b>468 916 734,45</b>
	<b>Dettes du passif circulant (F)</b>	<b>177 376 124,35</b>	<b>267 255 899,59</b>
	Fournisseurs et comptes rattachés	131 607 641,25	242 685 675,32
	Clients créditeurs, avances et acomptes	4 266 356,27	6 880 893,32
	Personnel	521 300,79	1 647 995,89
	Organismes sociaux	1 062 479,42	1 527 954,48
	Etat	27 007 362,74	7 343 748,13
	Comptes d'associés		
	Autres créanciers	6 404 627,81	57 043,39
	Comptes de régularisation passif	6 506 356,07	7 112 589,06
	<b>Autres provisions pour risques et charges (G)</b>	<b>37 181,74</b>	
	<b>Ecarts de conversion - passif (Eléments circulants) (H)</b>	<b>956 576,37</b>	<b>2 320 966,86</b>
	<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>178 369 882,46</b>	<b>269 576 866,45</b>
	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>266 495 616,29</b>	<b>183 852 304,15</b>
	Crédits d'escompte	1 406 634,00	
	Crédits de trésorerie	161 654 991,78	71 702 939,00
	Banques de régularisation	103 433 990,51	112 149 365,15
	<b>TOTAL III</b>	<b>266 495 616,29</b>	<b>183 852 304,15</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>898 044 667,18</b>	<b>922 345 905,05</b>

## Compte de Produits et Charges – 1<sup>ère</sup> partie (2014)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
E X P L O I T A T I O N	<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>495 424 692,78</b>		<b>495 424 692,78</b>	<b>751 086 541,67</b>
	Ventes de marchandises (en l'état)	477 969 054,43		477 969 054,43	747 718 985,85
	Ventes de biens et services produits	3 866 870,00		3 866 870,00	2 266 680,00
	<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>481 835 924,43</b>		<b>481 835 924,43</b>	<b>749 985 665,85</b>
	Variation de stocks de produits (1)				
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation	9 392 150,39		9 392 150,39	926 349,80
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	4 196 617,96		4 196 617,96	174 526,02
	<b>Total I</b>	<b>495 424 692,78</b>		<b>495 424 692,78</b>	<b>751 086 541,67</b>
I I	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>487 658 134,88</b>		<b>487 658 134,88</b>	<b>753 042 960,40</b>
	Achats revendus(2) de marchandises	414 357 785,77		414 357 785,77	644 942 146,66
	Achats consommés(2) de matières et fournitures	2 296 143,99		2 296 143,99	3 124 219,11
	Autres charges externes	31 755 008,57		31 755 008,57	37 808 415,44
	Impôts et taxes	1 421 581,32		1 421 581,32	1 994 338,86
	Charges de personnel	34 708 389,58		34 708 389,58	34 419 954,15
	Autres charges d'exploitation	240 000,00		240 000,00	251 895,37
	Dotations d'exploitation	2 879 225,65		2 879 225,65	30 501 990,81
<b>Total II</b>	<b>487 658 134,88</b>		<b>487 658 134,88</b>	<b>753 042 960,40</b>	
<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>7 766 557,90</b>		<b>7 766 557,90</b>	<b>-1 956 418,73</b>	
F I N A N C E M E N T	<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>27 398 283,82</b>		<b>27 398 283,82</b>	<b>41 357 601,10</b>
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés				
	Gains de change	10 643 903,60		10 643 903,60	23 076 764,12
	Interêts et autres produits financiers	16 754 380,22		16 754 380,22	15 735 441,84
	Reprises financières : transfert charges				2 545 395,14
	<b>Total IV</b>	<b>27 398 283,82</b>		<b>27 398 283,82</b>	<b>41 357 601,10</b>
	<b>V CHARGES FINANCIERES</b>	<b>28 981 024,69</b>		<b>28 981 024,69</b>	<b>39 936 607,52</b>
	Charges d'interêts	25 301 659,33		25 301 659,33	38 857 707,12
	Pertes de change	920 540,16		920 540,16	1 078 900,40
	Autres charges financières				
Dotations financières	2 758 825,20		2 758 825,20		
<b>Total V</b>	<b>28 981 024,69</b>		<b>28 981 024,69</b>	<b>39 936 607,52</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>-1 582 740,87</b>		<b>-1 582 740,87</b>	<b>1 420 993,58</b>	
<b>RESULTAT COURANT (III+VI)</b>	<b>6 183 817,03</b>		<b>6 183 817,03</b>	<b>-535 425,15</b>	

## Compte de Produits et Charges – 2<sup>ème</sup> partie (2014)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4	
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents			
		1	2			
NON COURANT	VII	<b>RESULTAT COURANT (III+VI)</b>	<b>6 183 817,03</b>		<b>6 183 817,03</b>	<b>-535 425,15</b>
	VIII	<b>PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>12 360 460,19</b>		<b>12 360 460,19</b>	<b>38 058 130,55</b>
		Produits des cessions d'immobilisations	445 000,00		445 000,00	3 658 952,75
		Subventions d'équilibre				
		Reprises sur subventions d'investissement				
		Autres produits non courants	10 764 942,25		10 764 942,25	33 918 695,80
		Reprises non courantes ; transferts de charges	1 150 517,94		1 150 517,94	480 482,00
		<b>Total VIII</b>	<b>12 360 460,19</b>		<b>12 360 460,19</b>	<b>38 058 130,55</b>
	IX	<b>CHARGES NON COURANTES</b>	<b>2 669 669,28</b>	<b>1 257 020,00</b>	<b>3 926 689,28</b>	<b>6 141 983,90</b>
		Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	219 397,19		219 397,19	3 524 180,30
		Subventions accordées				
		Autres charges non courantes	2 450 272,09	1 257 020,00	3 707 292,09	2 617 803,60
		Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
<b>Total IX</b>		<b>2 669 669,28</b>	<b>1 257 020,00</b>	<b>3 926 689,28</b>	<b>6 141 983,90</b>	
X	<b>RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)</b>	<b>9 690 790,91</b>	<b>-1 257 020,00</b>	<b>8 433 770,91</b>	<b>31 916 146,65</b>	
XI	<b>RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)</b>	<b>15 874 607,94</b>	<b>-1 257 020,00</b>	<b>14 617 587,94</b>	<b>31 380 721,50</b>	
XII	<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>4 488 363,00</b>		<b>4 488 363,00</b>	<b>10 389 936,00</b>	
XIII	<b>RESULTAT NET (XI-XII)</b>	<b>11 386 244,94</b>	<b>-1 257 020,00</b>	<b>10 129 224,94</b>	<b>20 990 785,50</b>	

XIV	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)</b>	<b>535 183 436,79</b>		<b>535 183 436,79</b>	<b>830 502 273,32</b>
XV	<b>TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)</b>	<b>523 797 191,85</b>	<b>1 257 020,00</b>	<b>525 054 211,85</b>	<b>809 511 487,82</b>
XVI	<b>RESULTAT NET (total des produits-total des charges)</b>	<b>11 386 244,94</b>	<b>-1 257 020,00</b>	<b>10 129 224,94</b>	<b>20 990 785,50</b>

### Etat des soldes de gestion (2014)

		DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de Marchandises ( en l'état)	477 969 054,43	747 718 985,85
	2	(-) Achats revendus de marchandises	414 357 785,77	644 942 146,66
I	(=)	<b>MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT</b>	<b>63 611 268,66</b>	<b>102 776 839,19</b>
II	(+)	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)</b>	<b>3 866 870,00</b>	<b>2 266 680,00</b>
	3	Ventes de biens et services produits	3 866 870,00	2 266 680,00
	4	Variation stocks produits		
	5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III	(-)	<b>CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)</b>	<b>34 051 152,56</b>	<b>40 932 634,55</b>
	6	Achats consommés de matières et fournitures	2 296 143,99	3 124 219,11
	7	Autres charges externes	31 755 008,57	37 808 415,44
IV	(=)	<b>VALEUR AJOUTEE (I+II+III)</b>	<b>33 426 986,10</b>	<b>64 110 884,64</b>
	8	(+) Subventions d'exploitation		
	9	(-) Impôts et taxes	1 421 581,32	1 994 338,86
	10	(-) Charges de personnel	34 708 389,58	34 419 954,15
V	(=)	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)</b>	<b>-2 702 984,80</b>	<b>27 696 591,63</b>
	11	(+) Autres produits d'exploitation	9 392 150,39	926 349,80
	12	(-) Autres charges d'exploitation	240 000,00	251 895,37
	13	(+) Reprises d'exploitation, transferts de charges	4 196 617,96	174 526,02
	14	(-) Dotations d'exploitation	2 879 225,65	30 501 990,81
VI	(=)	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)</b>	<b>7 766 557,90</b>	<b>-1 956 418,73</b>
VII	(+)	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-1 582 740,87</b>	<b>1 420 993,58</b>
VIII	(=)	<b>RESULTAT COURANT (+ou-)</b>	<b>6 183 817,03</b>	<b>-535 425,15</b>
IX	(+)	<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>8 433 770,91</b>	<b>31 916 146,65</b>
	15	(-) Impôts sur les résultats	4 488 363,00	10 389 936,00
X	(=)	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>10 129 224,94</b>	<b>20 990 785,50</b>

	1	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>10 129 224,94</b>	<b>20 990 785,50</b>
		Bénéfice +	10 129 224,94	20 990 785,50
		Perte -		
	2	(+) Dotations d'exploitation (1)	2 879 225,65	1 739 078,54
	3	(+) Dotations financières (1)		
	4	(+) Dotations non courantes (1)		
	5	(-) Reprises d'exploitation (2)		
	6	(-) Reprises financières (2)		
	7	(-) Reprises non courantes (2)		480 482,00
	8	(-) Produits des cessions d'immobilisation	445 000,00	3 658 952,75
	9	(+) Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées	219 397,19	3 524 180,30
XI		<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)</b>	<b>12 782 847,78</b>	<b>22 114 609,59</b>
	10	(-) <b>Distributions de bénéfices</b>	<b>9 195 150,00</b>	<b>17 328 928,94</b>
XI		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>3 587 697,78</b>	<b>4 785 680,65</b>

## Tableau de financement (2014)

I. SYNTHÈSES DES MASSES DU BILAN	Exercice  b	Exercice précédent  a	Exercice a - b	
			Emplois	Ressources
			c	d
Financement permanent	453 179 168,43	468 916 734,45	15 737 566,02	
Moins actif immobilisé	227 352 901,19	104 805 139,11	122 547 762,08	
<b>= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)</b>	<b>225 826 267,24</b>	<b>364 111 595,34</b>	<b>138 285 328,10</b>	
Actif circulant	640 193 233,34	815 481 459,66		175 288 226,32
Moins Passif circulant	178 369 882,46	269 576 866,45	91 206 983,99	
<b>= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)</b>	<b>461 823 350,88</b>	<b>545 904 593,21</b>		<b>84 081 242,33</b>
<b>TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) A - B</b>	<b>-235 997 083,64</b>	<b>-181 792 997,87</b>		<b>54 204 085,77</b>

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exercice Précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
<b>I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE</b>				
<b>AUTOFINANCEMENT (A)</b>		<b>3 587 697,78</b>		<b>4 785 680,65</b>
+ Capacité d'autofinancement		12 782 847,78		22 114 609,59
- Distributions de bénéfices		9 195 150,00		17 328 928,94
<b>CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)</b>		<b>445 000,00</b>		<b>3 658 952,75</b>
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles		445 000,00		135 000,00
+ Cessions d'immobilisations financières				3 523 952,75
+ Récupérations sur créances immobilisées				
<b>AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS ©</b>				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
<b>AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)   (nettes de primes de remboursement)</b>				
<b>TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>		<b>4 032 697,78</b>		<b>8 444 633,40</b>
<b>II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE</b>				
<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	<b>124 926 384,92</b>		<b>47 752 715,00</b>	
+ Acquisitions d'immobilisations	53 000,00		5 531 596,00	
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 848 605,22		6 206 610,92	
+ Acquisitions d'immobilisations financières	119 024 779,70		36 014 508,08	
+ Augmentation des créances immobilisées				
<b>REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)</b>				
<b>REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)</b>	<b>16 671 640,96</b>		<b>15 734 861,47</b>	
<b>EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>	<b>720 000,00</b>			
<b>TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>142 318 025,88</b>		<b>63 487 576,47</b>	
<b>III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)</b>		<b>84 081 242,33</b>		<b>57 445 523,97</b>
<b>IV. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>		<b>54 204 085,77</b>	<b>2 402 580,90</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>142 318 025,88</b>	<b>142 318 025,88</b>	<b>65 890 157,37</b>	<b>65 890 157,37</b>

### Etat des Dérogations (2014)

Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

### Etat des Changements de Méthodes (2014)

Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I- Changements affectant les méthodes d'évaluation		
II- Changements affectant les règles de présentation		

### Détail des Non-valeurs (2014)

Compte Principal	Intitulé	Montant
<b>211</b>	<b>FRAIS PRELIMINAIRES</b>	
2111	Frais de constitution	
2112	Frais préalables au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
<b>212</b>	<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>	<b>720000</b>
2121	Frais d'acquisitions des immobilisations	
2125	Frais d'émission des emprunts	
2128	Autres charges à répartir	720000
<b>213</b>	<b>PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS</b>	
2130	Primes de remboursements des obligations	
	<b>TOTAL</b>	<b>720000</b>

### Tableau des Immobilisations autres que Financières (2014)

N A T U R E	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>		<b>720 000,00</b>						<b>720 000,00</b>
Frais préliminaires								
Charges à répartir sur plusieurs exercices		720 000,00						720 000,00
Primes de remboursement obligations								
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 562 596,00</b>	<b>53 000,00</b>						<b>5 615 596,00</b>
Immob. En recherche et développement								
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 62 596,00	53 000,00						215 596,00
Fonds commercial								
Autres immobilisations incorporelles	5 400 000,00							5 400 000,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>24 036 247,95</b>	<b>5 848 605,22</b>		<b>3 617 151,50</b>	<b>255 101,81</b>		<b>3 617 151,50</b>	<b>29 629 751,36</b>
Terrains								
Constructions	4 096 801,77	1 124 602,80		3 313 151,50				8 534 556,07
Installat. Techniques, matériel et outillage	2 831 072,78	182 325,53		304 000,00				3 317 398,31
Matériel de transport	2 648 037,35	2 537 782,00			255 101,81			4 930 717,54
Mobilier, matériel bureau et aménagements	9 683 953,93	763 093,91						10 447 047,84
Immobilisations corporelles diverses								
Immobilisations corporelles en cours	4 776 382,12	1 240 800,98					3 617 151,50	2 400 031,60
Matériel informatique Existe (DGI)								

### Tableau des Amortissements (2014)

N A T U R E	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur les immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>		<b>144 000,00</b>		<b>144 000,00</b>
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices		144 000,00		144 000,00
Primes de remboursement des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 539,90</b>	<b>26 679,40</b>		<b>29 219,30</b>
Immob. En recherche et développement				
Brevets, marques droits et valeurs similaires	2 539,90	26 679,40		29 219,30
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>10 936 808,54</b>	<b>2 696 695,45</b>	<b>14 221,67</b>	<b>13 619 282,32</b>
Terrains				
Constructions	1 545 957,41	704 615,40		2 250 572,81
Installations techniques, matériel et outillage	2 602 225,36	168 710,74		2 770 936,10
Matériel de transport	575 329,85	816 626,99	14 221,67	1 377 735,17
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	6 213 295,92	1 006 742,32		7 220 038,24
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				

### Tableau des Plus ou Moins Values sur Cessions ou Retraits d'Immobilisations (2014)

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur net d'amortissements	Prix de cession	Plus Values	Moins values
31/12/2014	23400000	128 903,03	20 972,68	107 930,35	90 000,00		17 930,35
31/12/2014	23400000	2 950,74	2 950,74	0,00	20 000,00	20 000,00	
31/12/2014	23400000	3 412,74	3 412,74	0,00	40 000,00	40 000,00	
31/12/2014	23400000	10 294,27	5 576,06	4 718,21	100 000,00	95 281,79	
31/12/2014	23400000	78 020,54	1 625,43	76 395,11	95 000,00	18 604,89	
31/12/2014	23400000	31 521,38	656,70	30 864,68	100 000,00	69 135,32	
<b>TOTAL</b>		<b>255 102,70</b>	<b>35 194,35</b>	<b>219 908,35</b>	<b>445 000,00</b>	<b>243 022,00</b>	<b>17 930,35</b>

### Tableau des Titres de Participation (2014)

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
SERIT	CLIMATISATIO	1 200 000,00	89,95	1 199 400,00		31/12/2013	-5 335 649,52	-1 500,00	
TASLIF	CREDIT	30 675 000,00		8 078,00		31/12/2013			
SCI LE NOTRE	STE IMMO	400 000,00	0,25	1 000,00		31/12/2013			
IMM	ECOLE			50 000,00		31/12/2013			
INTERNATIONAL CALL	COMMUNICAT	2 000 000,00	49,00	244 925,00		31/12/2013	-1 752 394,00	-129 000,00	
KOMCAT	COMMERCE	25 000 000,00	97,35	24 602 739,60		31/12/2013	1 680 811,39	-3 955 974,52	12 397 905,82
MOBYLETTE MAROC	COMMERCE	138 330 000,00	98,33	129 500 000,00		31/12/2013	21 698 850,43	-1 589 393,27	81 758 873,59
CIOAM	COMMERCE	2 500 000,00	66,00	1 650 000,00		31/12/2013	-3 042 716,94	-300 551,19	
ATLAS RENTAL	COMMERCE	18 000 000,00	49,00	5 390 000,00		31/12/2013			
RIO	COMMERCE			2 573 994,00		31/12/2013			
STOKVIS INDUSTRIES	COMMERCE	35 000 000,00	99,99	34 954 712,00		31/12/2013	33 966 000,00		
GMD	COMMERCE	12 000 000,00	99,99	8 000 000,00		31/12/2014	-16 074 810,00	1 469 783,96	205 128 524,23
		<b>265 105 000,00</b>	<b>649,86</b>	<b>208 174 848,60</b>	<b>0,00</b>		<b>31 140 091,36</b>	<b>-4 506 635,02</b>	<b>299 285 303,64</b>

### Tableau des Provisions (2014)

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	3 094 325,00							3 094 325,00
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>3 094 325,00</b>							<b>3 094 325,00</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	68 087 745,53		2 758 825,20		2 132 004,65		1 150 517,94	67 564 048,14
5. Autres Provisions pour risques et charge								
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>68 087 745,53</b>		<b>2 758 825,20</b>		<b>2 132 004,65</b>		<b>1 150 517,94</b>	<b>67 564 048,14</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>71 182 070,53</b>		<b>2 758 825,20</b>		<b>2 132 004,65</b>		<b>1 150 517,94</b>	<b>70 658 373,14</b>

### Tableau des Créances (2014)

Créances	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
<b>De l'Actif Immobilisé</b>	<b>99 531,85</b>	<b>99 531,85</b>						
- Prêts immobilisés								
- Autres créances financières	99 531,85	99 531,85						
<b>De l'actif circulant</b>	<b>458 935 555,97</b>	<b>15 836 180,95</b>	<b>443 099 375,02</b>			<b>36 688 942,73</b>	<b>29 530 233,09</b>	<b>78 045 704,58</b>
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	666 059,99		666 059,99					
- Clients et comptes rattachés	384 539 428,93		384 539 428,93					78 045 704,58
- Personnel	5 866 215,99	4 072 941,41	1 793 274,58					
- Etat	36 688 942,73		36 688 942,73			36 688 942,73		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	29 714 136,99	11 763 239,54	17 950 897,45				29 530 233,09	
- Compte de régularisation actif	1 460 771,34		1 460 771,34					
<b>T O T A U X</b>	<b>459 035 087,82</b>	<b>15 935 712,80</b>	<b>443 099 375,02</b>			<b>36 688 942,73</b>	<b>29 530 233,09</b>	<b>78 045 704,58</b>

### Tableau des Dettes (2014)

Dettes	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
<b>DE FINANCEMENT</b>	<b>163 320 128,41</b>	<b>145 655 936,12</b>	<b>17 664 192,29</b>					
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	163 320 128,41	145 655 936,12	17 664 192,29					
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>177 376 124,35</b>		<b>177 376 124,35</b>		<b>104 967 475,34</b>	<b>27 007 362,74</b>	<b>1 352 200,00</b>	<b>21 319 902,54</b>
- Fournisseurs et comptes rattachés	131 607 641,25		131 607 641,25		104 967 475,34			21 319 902,54
- Clients créditeurs, avances et acomptes	4 266 356,27		4 266 356,27					
- Personnel	521 300,79		521 300,79					
- Organismes sociaux	1 062 479,42		1 062 479,42					
- Etat	27 007 362,74		27 007 362,74			27 007 362,74		
- Comptes d'associés								
- Autres créanciers	6 404 627,81		6 404 627,81				1 352 200,00	
- Comptes de régularisation - Passif	6 506 356,07		6 506 356,07					
<b>T O T A U X</b>	<b>340 696 252,76</b>	<b>145 655 936,12</b>	<b>195 040 316,64</b>		<b>104 967 475,34</b>	<b>27 007 362,74</b>	<b>1 352 200,00</b>	<b>21 319 902,54</b>

### Tableau des Suretés Réelles Données ou Reçues (2014)

Tiers Débiteurs ou Tiers Créditeurs	Montant couvert par la sureté	Nature (1)	Date et Lieu d'inscription	Objet (2)(3)	Valeur Nette Comptable de la sureté donnée
Sûrete donnée					
Sûrete reçue					

### Engagements Financiers Reçus ou Donnés Hors Opérations de Crédit-bail (2014)

Engagements Donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
ARAB BANK	45 000 000,00	45 000 000,00

Engagements reçus	Montant Exercice	Montant Exercice Précédent

### Tableau des Biens en Crédit-bail (2014)

RUBRIQUES 1	Date de la première échéance 2	Durée du contrat en mois 3	Valeur estimée du bien à la date du contrat 4	Durée théorique d'amort <sup>o</sup> du bien 5	Cumul des exercices précédents des redevances 6	Montant de l'exercice des redevances 7	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin du contrat 10	Observations 11
							A moins d'un an 8	A plus d'un an 9		
23200000	12/05/2005	120	21 196 222,00	10	16 957 018,24	2 119 622,28	2 119 622,28		3 000 000,00	SIEGE OULED SALAH
23400000	01/07/2011	48	549 000,00	4	560 363,00	186 787,92			9 054,00	RANGE ROVER
23400000	04/01/2014	36	1 383 830,55	4		292 931,05	439 396,56	585 862,07	172 979,00	BMW
23400000	20/06/2014	36	1 991 535,00	4		379 413,72	758 827,44	1 138 241,16	298 730,00	4 JEEP
23400000	01/05/2012	48	250 000,00	4	170 116,32	85 058,16	85 058,16		2 500,00	RAV 4
23400000	20/12/2014	48	371 200,00	4	112 902,00	104 256,12	104 256,12	95 610,24	3 712,00	GPS
			25 741 787,55		17 800 399,56	3 168 069,25	3 507 160,56	1 819 713,47	3 486 975,00	

### Détail des Postes du C.P.C. – 1<sup>ère</sup> partie (2014)

	DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
611	<b>Achats revendus de marchandises</b>	<b>414 357 785,77</b>	<b>644 942 146,66</b>
	Achats de marchandises	379 643 066,88	632 217 412,64
	Variation des stocks de marchandises (±)	34 714 718,89	12 724 734,02
	<b>Total</b>	<b>414 357 785,77</b>	<b>644 942 146,66</b>
612	<b>Achats consommés de matières et fournitures</b>	<b>2 296 143,99</b>	<b>3 124 219,11</b>
	Achat de matières premières		
	Variation des stocks de matières premières (+)		
	Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages		
	Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (±)		
	Achats non stockés de matières et de fournitures	1 817 309,26	3 124 219,11
	Achats de travaux, études et prestations de services	478 834,73	
	Reste du poste		
	<b>Total</b>	<b>2 296 143,99</b>	<b>3 124 219,11</b>
613-614	<b>Autres charges externes</b>	<b>31 755 008,57</b>	<b>37 808 415,44</b>
	Locations et charges locatives	3 402 471,89	3 018 917,77
	Redevances de crédit-bail	3 168 069,25	3 048 806,66
	Entretien et réparations	2 104 203,60	2 069 855,32
	Primes d'assurances	370 485,59	425 934,45
	Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise		1 299 001,28
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 565 857,62	8 857 263,25
	Redevances pour brevets, marques, droits.....		
	Transports	1 508 687,80	2 520 293,25
	Déplacements, missions et réceptions	5 410 941,93	6 585 155,96
	Reste du poste des autres charges externes	8 224 290,89	9 983 187,50
	<b>Total</b>	<b>31 755 008,57</b>	<b>37 808 415,44</b>
617	<b>Charges de personnel</b>	<b>34 708 389,58</b>	<b>34 419 954,15</b>
	Rémunération du personnel	28 445 704,47	27 478 888,65
	Charges sociales	6 522 789,87	5 252 020,22
	Reste du poste des charges de personnel	-260 104,76	1 689 045,28
	<b>Total</b>	<b>34 708 389,58</b>	<b>34 419 954,15</b>
618	<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>240 000,00</b>	<b>251 895,37</b>
	Jetons de présence	240 000,00	240 000,00
	Pertes sur créances irrécouvrables		
	Reste du poste des autres charges d'exploitation		11 895,37
	<b>Total</b>	<b>240 000,00</b>	<b>251 895,37</b>
638	<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
	<b>Autres charges financières</b>		
	Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		
	Reste du poste des autres charges financières		
	<b>Total</b>		
658	<b>CHARGES NON COURANTES</b>	<b>3 707 292,09</b>	<b>2 617 803,60</b>
	<b>Autres charges non courantes</b>	<b>3 707 292,09</b>	<b>2 617 803,60</b>
	Pénalités sur marchés et débits		
	Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)		
	Pénalités et amendes fiscales	2 300 881,20	1 760 833,00
	Créances devenues irrécouvrables	100 890,89	784 169,06
	Reste du poste des autres charges non courantes	1 305 520,00	72 801,54
	<b>Total</b>	<b>3 707 292,09</b>	<b>2 617 803,60</b>

### Détail des Postes du C.P.C. – 2<sup>ème</sup> partie (2014)

	DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
711	<b>Ventes de marchandises</b>	<b>477 969 054,43</b>	<b>747 718 985,85</b>
	Ventes de marchandises au Maroc	477 974 590,51	747 718 985,85
	Ventes de biens à l'étranger		
	Reste du poste des ventes de marchandises	-5 536,08	
712	<b>Total</b>	<b>477 969 054,43</b>	<b>747 718 985,85</b>
	<b>Ventes de biens et services produits</b>	<b>3 866 870,00</b>	<b>2 266 680,00</b>
	Ventes de biens produits au Maroc		
	Ventes de biens à l'étranger		
	Ventes des services au Maroc	3 818 300,00	1 530 000,00
	Ventes des services à l'étranger		
	Redevances pour brevets, marques, droits..		
	Reste du poste des ventes et services produits	48 570,00	736 680,00
	<b>Total</b>	<b>3 866 870,00</b>	<b>2 266 680,00</b>
713	<b>Variation des stocks de produits</b>		
	Variation des stocks des biens produits (+/-)		
	Variation des stocks des services produits (+/-)		
	Variation des stocks des produits en cours (+/-)		
	<b>Total</b>		
718	<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>9 392 150,39</b>	<b>926 349,80</b>
	Jetons de présence reçus		
	Reste du poste des produits divers	9 392 150,39	926 349,80
	<b>Total</b>	<b>9 392 150,39</b>	<b>926 349,80</b>
719	<b>Reprises d'exploitation transferts de charges</b>	<b>4 196 617,96</b>	<b>174 526,02</b>
	Reprises	2 132 004,65	
	Transferts de charges	2 064 613,31	174 526,02
	<b>Total</b>	<b>4 196 617,96</b>	<b>174 526,02</b>
738	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
	<b>Intérêts et autres produits financiers</b>	<b>16 754 380,22</b>	<b>15 735 441,84</b>
	Intérêts et produits assimilés	16 455 134,22	15 735 441,84
	Revenus des créances rattachées à des participations		
	Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement		
	Reste du poste intérêts et autres produits financiers	299 246,00	
	<b>Total</b>	<b>16 754 380,22</b>	<b>15 735 441,84</b>

### Passage du Résultat Net Comptable au Résultat Net Fiscal (2014)

I N T I T U L E S	MONTANT (+ )	MONTANT ( - )
<b>I. RESULTAT NET COMPTABLE</b>		
Bénéfice net	10 129 224,94	
Perte nette		
<b>II. REINTEGRATIONS FISCALES COURANTES</b>	<b>7 052 060,01</b>	
Pénalités	1 234 775,64	
Redevance leasing	372 345,00	
IS 2014	4 488 363,00	
Ecart de conversion	956 576,37	
<b>REINTEGRATIONS FISCALES NON COURANTES</b>	<b>100 890,89</b>	
Perte sur créances irrécouvrables	100 890,89	
<b>III. DEDUCTIONS FISCALES COURANTES</b>		<b>2 320 966,90</b>
Ecart de conversion		2 320 966,90
<b>DEDUCTIONS FISCALES NON COURANTES</b>		
<b>Total</b>	<b>17 282 175,84</b>	<b>2 320 966,90</b>
<b>IV. RESULTAT BRUT FISCAL</b>		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	14 961 208,94	
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
<b>V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</b>		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		
<b>VI - RESULTAT NET FISCAL</b>	<b>14 961 208,94</b>	
. Bénéfice net fiscal ( A - C ) (OU)	14 961 208,94	
. Déficit net fiscal (B)		
<b>VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</b>		
<b>VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</b>		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		

### Détermination du Résultat Courant Après Impôts (2014)

I. DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
<b>Résultat courant d'après C.P.C (+/-)</b>	<b>6 183 817,03</b>
Réintégrations fiscales sur opérations courantes ( + )	7 152 950,90
Déductions fiscales sur opérations courantes ( - )	2 320 966,90
<b>Résultat courant théoriquement imposable ( = )</b>	<b>11 015 801,03</b>
Impôt théorique sur résultat courant ( - )	3 304 741,00
<b>Résultat courant après impôts ( = )</b>	<b>2 879 076,03</b>
<b>II - INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES</b>	
<b>II - INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES</b>	

### Détail de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (2014)

NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opérations comptables de l'exercice (2)	Déclarations T.V.A de l'exercice (3)	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée		62 570 510,70	36 136 631,00	26 433 879,70
B. T.V.A. Récupérable	9 346 588,17	49 110 361,57	42 907 475,37	15 549 474,37
sur charges	8 577 617,89	48 508 098,69	42 315 726,29	14 769 990,29
sur immobilisations	768 970,28	602 262,88	591 749,08	779 484,08
C. T.V.A. dûe ou crédit de T.V.A = (A - B )	-9 346 588,17	13 460 149,13	-6 770 844,37	10 884 405,33

### Etat de Répartition du Capital Social (2014)

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Identifiant fiscal	N° C.I.N ou Carte Etranger	Adresse 2	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou 5	MONTANT DU CAPITAL		
				Exercice N - 1 3	Exercice actuel 4		Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8
SANASTOK			29 BD MLY YOUSSEF CASABLANCA	4614959	4614959	10	46 149 590,00	46 149 590,00	46 149 590,00
CNIA SAHAM			29 BD MLY YOUSSEF CASABLANCA	2982805	2982805	10	29 828 050,00	29 828 050,00	29 828 050,00
DIVERS			DIVERS	1597386	1597386	10	15 973 860,00	15 973 860,00	15 973 860,00
							91 951 500,00	91 951 500,00	91 951 500,00

### Tableau d'Affectation des Résultats Intervenues au cours de l'Exercice (2014)

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
Décision du		Réserve légale	
Report à nouveau	71 595 633,58	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	20 990 785,50	Dividendes	9 195 150,00
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	83 391 269,08
<b>TOTAL A</b>	<b>92 586 419,08</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>92 586 419,08</b>

## Résultats et autres Eléments Caractéristiques de l'e/se au cours des 3 Derniers Exercices (2014)

Nature des Indications	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N
<b>SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE</b>			
Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	277 129 329,58	288 924 965,37	289 139 040,00
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	615 831 157,04	749 985 665,85	481 835 924,43
2. Résultat avant impôts	24 907 378,94	10600849,5	5640861,94
3. Impôts sur les résultats	7 578 450,00		4488363
4. Bénéfices distribués (y compris les tantièmes) de l'exercice précédent		17 328 928,04	9 195 150,00
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	14 103 298,04	20990785,5	10129224,94
<b>RESULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)</b>	<b>1,53</b>	<b>2,28</b>	<b>1,10</b>
Résultat net par action ou part sociale de l'exercice	1,89	1,53	1,10
Bénéfices distribués par action ou part sociale de l'exercice précédent		1,00	1,00
<b>PERSONNEL</b>			
Montant des salaires bruts de l'exercice	24 157 049,00	27 478 888,65	28 445 704,47
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		168	140
			134

## Tableau des Opérations en Devises Comptabilisées pendant l'Exercice (2014)

Nature	Entrée Contre Valeur en Dirhams	Sortie Contre Valeur en Dirhams
<b>- Financement permanent</b>		
<b>- Immobilisations brutes</b>		
<b>- Rentrées sur immobilisations</b>		
<b>- Remboursement des dettes de financement</b>		
<b>- Produits</b>		
<b>- Charges</b>		
		302 740 197,12
<b>TOTAL DES ENTREES</b>		
<b>TOTAL DES SORTIES</b>		<b>302 740 197,12</b>
<b>BALANCE DEVICES</b>		
<b>TOTAL ( EGALITE )</b>		

## Datations et Événements Postérieurs (2014)

Date de clôture(1)	31/12/2014
Date d'établissement des états de synthèse (2)	03/03/2015
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délais réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	

**EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION DES ETATS DE SYNTHESE**

DATE	
<b>Favorables</b>	
<b>Défavorables</b>	

## Etat Détaillé des Stocks (2014)

STOCKS	STOCK FINAL			STOCK INITIAL			Variation de stock en valeur (+ ou -) 7 = 6 - 3
	Montant brut	Provision pour dépréciation	Montant net	Montant brut	Provision pour dépréciation	Montant net	
	1	2	3	4	5	6	
<b>Stocks Approvisionnement</b>							
Biens et produits destinés à la revente en l'état							
Biens immeubles							
Biens meubles	219 340 034,80	12 248 600,72	219 340 034,80	257 289 810,98	13 399 118,66	243 890 692,32	36 799 258,24
Biens et Matières Premières destinés aux activités de production et de transformation							
Matières premières							
Matières consommables							
Pièces détachées							
Carburants, lubrifiants pour véhicules de transport							
Emballage							
récupérables							
vendus							
perdus							
<b>Total Stocks approvisionnement</b>	<b>219 340 034,80</b>	<b>12 248 600,72</b>	<b>219 340 034,80</b>	<b>257 289 810,98</b>	<b>13 399 118,66</b>	<b>243 890 692,32</b>	<b>36 799 258,24</b>
<b>Stock en cours Production de biens et service</b>							
Produits en cours							
Etudes en cours							
Travaux en cours	3 361 694,28		3 361 694,28	1 213 963,38		1 213 963,38	-2 147 730,90
Services encours							
<b>Total Stocks des encours</b>	<b>3 361 694,28</b>		<b>3 361 694,28</b>	<b>1 213 963,38</b>		<b>1 213 963,38</b>	<b>-2 147 730,90</b>
<b>Stock Produits finis</b>							
produits finis							
Biens finis							
<b>Total Stocks Produits et Biens finis</b>							
<b>Stock Produits résiduels</b>							
Déchets							
Rebuts							
Matières de récupération							
<b>Total Stocks Produits résiduels</b>							
<b>TOTAL GENERAL (ligne 10+15+18+22)</b>	<b>222 701 729,08</b>	<b>12 248 600,72</b>	<b>210 453 128,36</b>	<b>258 503 774,36</b>	<b>13 399 118,66</b>	<b>245 104 655,70</b>	<b>34 651 527,34</b>